



Confédération Paysanne de l'Indre
Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

9 mars 2021

La Forge, 36 800 Chitray

Maison de l'Agriculture, 24 rue des Ingrains, 36022 Châteauroux Cedex
Tel : 02-54-61-62-40 Courriel: confpays36@gmail.com
Site Internet : www.indre.confederationpaysanne.fr
Facebook : [Confédération paysanne de l'Indre](https://www.facebook.com/Confederation-paysanne-de-l-Indre)

Sommaire

1. DÉFENDRE L'AGRICULTURE PAYSANNE POUR ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES.....	5
1.1 Pour une alimentation locale de qualité.....	5
Défense du terme « fermier ».....	5
Défendre l'abattage de proximité.....	5
Favoriser la proximité.....	6
1.2 Un soutien aux producteurs en vente directe dès le début de la crise du coronavirus.....	6
1.3 Revendiquer l'accès à l'eau pour les productions vivrières.....	7
1.4 Une vie syndicale perturbée mais maintenue.....	7
Le renouvellement de l'équipe.....	8
La Fête de l'Agriculture Paysanne maintenue.....	8
2. POLITIQUES AGRICOLES : PROTÉGER LES PAYSANS CONTRE LA MONDIALISATION ET LA LIBÉRALISATION DU SYSTÈME AGRICOLE.....	9
2.1 Refuser les accords de libre-échange : l'accord UE-Mexique.....	9
2.2 Pour une loi foncière : lutter contre l'agrandissement, accompagner les installations.....	9
Lutter contre les agrandissements et pour des installations nombreuses.....	9
L'agrivoltaïsme, une nouvelle menace pour le foncier agricole.....	10
2.3 Nouvelle PAC et PAC de transition : protéger et soutenir tous les paysans.....	11
3. POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE QUI PRÉSERVE LES RESSOURCES NATURELLES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.....	13
3.1 Zones de non traitement (ZNT) : une consultation publique menée en catimini.....	13
3.2 Non à la réautorisation des néonicotinoïdes.....	13
3.3 Nouveaux OGM : demander une régulation.....	14
4. UN SYNDICAT STRUCTURÉ ET AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS.....	16
4.1 Le fonctionnement interne.....	16
Le Comité Départemental.....	16
Le lien avec l'ADEARI.....	16
Les réseaux régional et national.....	17
4.2 Le lien avec les adhérents.....	17
Les réunions locales : un temps fort en janvier.....	17
Une information régulière : les lettres d'info électronique.....	17
4.3 Une communication extérieure diversifiée.....	17
Une autre information agricole : Le Berry Paysan.....	17
Une présence en ligne : Site internet et Page Facebook.....	18
Interviews et communiqués de presse.....	18
Bières et T-shirts de la Conf.....	18
L'ANNÉE SYNDICALE EN UN COUP D'ŒIL.....	19
ANNEXES.....	20

Rapport moral

L'année 2020 a été riche en activités et en actualités.

Elle a notamment été marquée par la pandémie du COVID-19, cette crise sanitaire sans précédent qui a créé des situations inédites pour tous. Gestes barrières, solution hydro-alcoolique, masques, couvre-feu et surtout, en mars, confinement de la population.

Du jour au lendemain, plus de sorties, plus d'écoles, plus de commerces « non essentiels », jusqu'à l'arrêt même des marchés de plein vent.

Face à cela, la Conf' de l'Indre a réagi très vite et mis la pression sur les élus pour dénoncer cette situation intolérable et injuste face aux géants de la grande distribution. Nous avons obtenu gain de cause, et les producteur.trice.s ont retrouvé rapidement les places municipales.

A cette période, nous, paysan.ne.s, jusque là souvent décrié.e.s, sommes devenu.e.s aux côtés des caissier.ère.s et personnels soignants de véritables « héros du quotidien ». Les citoyen.ne.s ont repris conscience que les paysan.ne.s autour de chez eux produisaient une nourriture accessible, saine et de qualité.

Dans ce contexte particulier, en plein télétravail de nos salarié.e.s, Emilie a rejoint notre équipe pour remplacer Paul. Nous avons également fini par dénicher quatre nouveaux co-porte-paroles, qui ne sont pas de trop pour remplacer l'incontournable Nicolas Calame !

Passons rapidement sur les conditions climatiques à nouveau difficiles en 2020, qui ont impacté nos élevages et nos cultures, et donc nos revenus. Cette situation repose cependant la question de l'accès à l'eau, notamment pour l'installation de maraîcher.ère.s, pourtant essentiels pour la souveraineté alimentaire de nos territoires. Ils font partie de la réponse à apporter au défi du renouvellement des générations en agriculture.

Rappelons que dans les cinq années à venir, 45 % des agriculteur.trice.s seront en âge de prendre leur retraite. Cette vague de départs ne doit pas emporter la vie sociale de nos campagnes, la vie économique de nos villages. Nous devons tou.te.s prendre notre part de responsabilité pour relever le défi de l'installation et de la transmission !

D'ailleurs, pour répondre à cet enjeu de transmission, l'ADEARI s'apprête à embaucher une troisième personne qui reprendra l'accompagnement et la formation sur ces sujets.

De même, la pression sur le foncier est toujours aussi forte. Toujours plus de terres en friche pour la chasse, toujours plus de terres bétonnées pour des zones commerciales ou pour de grands projets que certain.e.s vont jusqu'à qualifier d'inutiles, toujours plus de concentration de terres pour les mêmes exploitations industrielles. Et dernièrement, dans ce contexte permanent de prédation de nos terres nourricières, notre attention s'est portée sur la prolifération de projets de panneaux photovoltaïques au sol sur des terres agricoles, sous prétexte d'agrivoltaïsme et d'écologie. A Mâron par exemple, ce sont 39 hectares de terres arables qui sont menacés !

Nous ne sommes absolument pas contre le principe d'installer des panneaux au sol ; nous défendons l'énergie solaire – et les énergies renouvelables plus généralement.

Ce que nous contestons, c'est que ces projets soient envisagés sur des terres agricoles alors que les sites dégradés, pollués ou artificialisés devraient être utilisés prioritairement, et n'ont même pas été répertoriés par les autorités !

Ce que nous contestons, c'est que ces projets soient soutenus par des acteurs locaux qui avaient pourtant signé une charte censée empêcher cela !

Ce que nous contestons, enfin, c'est que ces terres menacées et sur lesquelles des paysan.ne.s auraient pu s'installer ne serviront plus à la production de nourriture !

Au rythme où ces projets pullulent, si nous laissons faire, ce seront bientôt des centaines d'hectares qui seront recouverts. Est-ce vraiment ce que nous désirons pour nos campagnes ? A cette question, nous répondons NON !

En conclusion, 2020 fut une année atypique, encore déconcertante sur le plan climatique, et encore mobilisante pour la défense de nos métiers, de nos terres.

Comptez sur nous pour restez vigilant.e.s et actifs.ves pour 2021, mais sachez que nous, nous comptons également sur vous !

Robin Doublier, Sylvain Gourbault, Sébastien Heslouis et Vincent Reulier

Co-porte-parole de la Confédération paysanne de l'Indre

Rapport d'activités

1. Défendre l'agriculture paysanne pour assurer la souveraineté alimentaire des territoires

1.1 Pour une alimentation locale de qualité

Dès le mois de février, avant même la crise du COVID, la Confédération Paysanne de l'Indre s'est attachée à défendre une alimentation de qualité et locale pour les citoyens et citoyennes.

Défense du terme « fermier »

Le 21 février 2020, nous avons interpellé les sénateur.trice.s de l'Indre par un courrier (Annexe 1) pour défendre l'usage du terme « fermier ». Une proposition de loi examinée au Sénat le 4 mars proposait que le terme « fermier » puisse être utilisé pour désigner des fromages affinés en dehors de la ferme et ce sans restrictions, c'est à dire sans conditions de filières, de volumes, de territoires et de gouvernance, et sans même préciser le nom du producteur.

Le terme fermier est source de valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée rémunère aujourd'hui les producteurs qui réalisent l'ensemble des étapes de production sur leur ferme, y compris l'affinage. Cette activité supplémentaire exige du temps et des moyens supplémentaires. Si elle n'est plus rémunérée par la valeur ajoutée qu'elle mérite, c'est l'affinage à la ferme qui est menacé.

C'est pourquoi nous avons demandé aux élu.e.s de ne pas soutenir cette proposition de loi et de soutenir les amendements qui limitent les possibilités d'affinage en dehors de la ferme aux seules AOC et IGP à condition que le nom du producteur soit clairement mentionné. Le texte a néanmoins été approuvé par le Sénat lors de la session du 4 mars.

Défendre l'abattage de proximité

Dans le cadre des élections municipales, en février, nous avons également rappelé aux candidat.e.s l'importance du maintien de l'abattage de proximité pour permettre une alimentation locale de qualité (Annexe 2). De nombreux.ses candidat.e.s mettent l'accent sur l'alimentation lors de leur campagne. Il y a une obligation légale depuis la loi EGA-LIM de 2018 qui indique que les produits bios, locaux ou sous signe de qualité, devront constituer 50 % de l'approvisionnement en restauration collective à compter de janvier 2022.

Ces objectifs, en ce qui concerne la production de viande, ne seront pas tenables si on ne sauvegarde pas les outils de transformations locaux. Il reste trois abattoirs en fonctionnement dans l'Indre (La Châtre, Mérigny et Valencay), mais pour combien de temps ? L'abattoir de la Châtre a rouvert (mais un jour par semaine seulement à ce moment là) et l'abattoir de Mérigny venait de fermer ses lignes pour les caprins et les ovins mettant plusieurs paysan.ne.s dans la difficulté.

Si l'abattage et la découpe ne peuvent se faire localement pour TOUS les animaux, il n'est pas possible de maintenir des paysan.ne.s sur le territoire et de proposer une alimentation en circuit court. La disparition progressive de ces outils de proximité, entraîne d'une part pour les paysan.ne.s l'obligation de parcourir des centaines de kilomètres et une

perte de rentabilité et favorise d'autre part l'industrialisation de la production de viande. Ainsi le groupe Bigard-Charal-Socopa, incontournable dans le secteur en France se trouve en situation de réel monopole.

Nous avons donc demandé aux élu.e.s de se positionner clairement en faveur de l'abattage de proximité dans le cadre de la campagne municipale.

Favoriser la proximité

En mai 2020, à la sortie du premier confinement de l'année, nous avons publié une lettre ouverte (Annexe 3) pour appeler les citoyen.ne.s à consommer local et à favoriser la proximité et pour demander aux artisan.ne.s et commerces de proximité de favoriser un approvisionnement local. Le confinement avait relancé la consommation locale et nous souhaitons soutenir et maintenir ce mouvement suite au déconfinement. Pour cela, il nous semble essentiel de travailler avec les commerces de proximité et les artisan.ne.s pour créer un maillage alimentaire local de qualité. Mais cela ne pourra se faire que si les citoyens et citoyennes répondent présent.e.s et continuent à favoriser la proximité pour leurs achats alimentaires.

1.2 Un soutien aux producteurs en vente directe dès le début de la crise du coronavirus

Ce printemps, la crise sanitaire liée au COVID-19 nous a tou.te.s pris.e.s de court. Si notre département fut moins touché que d'autres, la maladie, le confinement et ses conséquences ont marqué nos vies et nos systèmes agricoles, qu'ils soient en circuits longs ou courts et nous interrogent encore. Le 16 mars, Emmanuel Macron annonçait le confinement. Dès le lendemain le comité de la Confédération Paysanne s'est réuni et a décidé d'une réunion hebdomadaire afin d'être le plus réactif possible face à cette crise.

Dans un premier temps, la Conf' s'est organisée pour aider les premier.ère.s touché.e.s par cette crise : les producteur.rice.s en vente directe. Le 18 mars nous avons envoyé notre premier communiqué de presse pour appeler les consommateur.rice.s à la solidarité et rappeler que la vente à la ferme et les marchés continuaient.

Le 24 mars, après avoir appelé la semaine précédente l'ensemble des adhérent.e.s pour s'assurer qu'aucun.e d'entre eux ne se retrouve dans une situation trop difficile, nous avons publié une carte internet de la vente directe. C'est la première carte de ce type dans la région qui permet aux producteur.rice.s d'indiquer leurs nouvelles modalités de vente et d'ainsi, continuer à écouler leur production.

Cette carte était diffusée au moment où Edouard Philippe annonçait la fermeture, sauf dérogation, des marchés de plein vent. Nous avons publié un communiqué pour indiquer notre opposition à cette décision, interpellé le Préfet et appelé l'ensemble des mairies pour les inciter à faire une demande de dérogation. Ce travail a payé puisque le 31 mars une majorité des marchés de l'Indre étaient rouverts.

Nous nous sommes mobilisés (avec d'autres dont Emmanuel Bourgy du GDAB) dès les premiers jours pour la mise en place d'une cellule agricole d'urgence afin que les différentes structures puissent réagir face aux difficultés d'écoulement des productions, aux problèmes de main d'œuvre éventuels sur les fermes ou sur les chaînes de production. Les paysans du comité s'impliquent également dans plusieurs réunions à l'échelle régionale et nationale pour apporter des réponses spécifiques filières par filières (chevreaux, agneaux, lait, viande bovine, etc).

Fin octobre – rebelote.

Un nouveau confinement était annoncé. Les marchés étaient maintenus ouverts, mais une ambiguïté demeurait pour les horticulteurs, apiculteurs et viticulteurs, qui pourraient être considérés comme « non-essentiels ». Dès le 29 octobre, nous avons renvoyé un communiqué de presse pour demander le maintien des possibilités de marchés pour ces producteurs. En parallèle, nous avons réactualisé et complété notre carte interactive des producteurs réalisant de la vente à la ferme.

Bien sûr la crise n'est pas terminée et aura des implications durables dans le monde agricole. Nous restons donc mobilisés pour défendre l'objectif de la Confédération Paysanne : « Pas un paysan de moins à l'issue de la crise » !

1.3 Revendiquer l'accès à l'eau pour les productions vivrières

La récente crise sanitaire a fait prendre conscience de la nécessité d'installer des agriculteur.trices, que ce soit dans une volonté de souveraineté alimentaire ou pour remplacer les 50 % de départs à la retraite imminents. De plus en plus de maraîcher.e.s s'installent dans le département de l'Indre, et ce malgré les difficultés croissantes liées à l'installation agricole : accès au foncier, à l'eau, aux financements, etc. Pour la plupart, l'installation équivaut à un véritable bras de fer.

L'accès et la gestion de la ressource en eau font partie de ces difficultés majeures pour les maraîchers et maraîchères : impossibilité d'obtenir un forage professionnel ; limitation du débit annuel du forage domestique à 1000m³ ; restrictions d'irrigation en période de crise inadaptées aux contraintes agronomiques du maraîchage (arrosage nocturne). Plusieurs rendez-vous techniques ou informatifs sur l'accès à l'eau et ses réglementations ont donc été proposés aux maraîchère.e.s du département tout au long de l'année.

A la suite de ces échanges, le groupe maraîchage a décidé d'étudier plus en profondeur les difficultés liées à l'eau. Ainsi, un questionnaire a été créé en collaboration avec le GDAB afin de quantifier les impacts et les conséquences de ces politiques sur les fermes maraîchères. Les réponses au questionnaire ont abouti à la rédaction collective d'un courrier à destination des élu.es et des différents organismes gérant l'accès à l'eau, qui sera envoyé au début de l'année 2021.

Dans un contexte de réécriture du Schéma directeur des aménagements et de gestion de l'eau (SDAGE), nous espérons que ce courrier permettra une meilleure compréhension du métier de maraîcher.ère ainsi qu'une meilleure prise en compte de nos fermes lors des accès soit aux forages professionnels, soit aux dérogations lors des restrictions.

Nous demandons une priorisation des usages de l'eau : priorité à la consommation humaine (eau potable), puis à l'irrigation des productions vivrières destinées à l'alimentation humaine. Nous demandons que le maraîchage soit reconnu comme une production spécifique, et donc différenciée des autres cultures car : destinée à l'alimentation humaine ; représentative des attentes sociétales du fait de pratiques agricoles généralement labellisées et respectueuses de l'environnement. Nous demandons l'instauration d'une dérogation automatique que ce soit pour l'accès à l'eau (forage professionnel) ou dans les périodes de sécheresse (horaires d'arrosage en journée pendant les périodes de restriction d'usage de l'eau) concernant le maraîchage.

Sur la question de l'eau, la Conf' est présente chaque année : nous participons activement aux réunions de l'Observatoire de la Ressource en Eau (ORE) et la Conf' est présente au sein de l'Association des Producteurs Irrigants (API). L'ORE se réunit en fonction de la situation climatique, en plénière une fois par an plus des comités restreints tous les 15 jours, voire toutes les semaines en période de crise pour suivre au plus près la situation.

1.4 Une vie syndicale perturbée mais maintenue

Le renouvellement de l'équipe

Le 24 juin 2020 s'est tenue notre Assemblée Générale à La Chaume aux Gendres, à Buxières d'Aillac. Les restrictions sanitaires nous ont obligés à réduire ce temps fort syndical à une AG plus statutaire, et surtout à reporter notre forum sur le thème du lait cru.

Ni cette situation particulière, ni la visite de deux gendarmes « égarés » n'a empêché cette AG d'être un moment convivial lors duquel de nombreuses modifications ont été actées au sein du comité de la Conf' ! Tout d'abord, nous avons accueilli de nouveaux membres, qui apportent avec eux leur enthousiasme et la diversité de leurs productions : bienvenue à Sarah et Benjamin Dieu, maraîchers au Magny et à Philippe Pavageau, apiculteur à Mérigny.

Nous avons également voté le renouvellement du poste de porte-parole. Ce n'est pas moins de quatre co-porte-parole qui ont la lourde charge de remplacer Nicolas Calame, qui occupait ce poste depuis 7 ans. Merci à lui d'avoir si bien représenté la Conf' pendant toutes ces années !

Co-portes-parole élus : Vincent Reulier, Sébastien Heslouis, Sylvain Gourbault, Robin Doublie

Enfin, Emilie Doussin a rejoint notre équipe salariée, remplaçant Paul Froger après une période de tuilage en plein confinement. Bienvenue à elle !

La Fête de l'Agriculture Paysanne maintenue

La Fête s'est tenue le samedi 12 septembre à La Ferme du Relais à Pellevoisin, malgré la situation sanitaire et a réuni plus de 700 participant.e.s. Une vingtaine de randonneurs sont partis de bon matin aux alentours de la ferme, guidés par Joël Moulin, pédologue à la Chambre d'Agriculture de l'Indre et Blandine Grillon, botaniste, pour découvrir la géologie, le paysage, la toponymie et plein d'autres choses.

Dès le début de l'après-midi, le marché de producteurs et le village associatif ont permis de découvrir les produits paysans et les initiatives citoyennes locales. Le CPIE Brenne Berry a animé un atelier de fabrication de lessive écologique qui a fait le plein ! A 15h, une centaine de personnes ont visité la ferme avec les explications de Robin Doublie et de Gabrielle Montéard, sur la production et la transformation des céréales de la ferme. Suite à la visite, Sabine Chartraire et Martial Richard, éleveurs de brebis Thônes et Marthod, ont fait une démonstration de chiens de troupeau.

A 17h, un film de Patrick Viron, documentariste indépendant, intitulé 'Cultivez local !' a présenté cinq initiatives de circuits alimentaires locaux en France. Nous avons pu découvrir un restaurant scolaire municipal approvisionné localement, un magasin de producteurs co-géré avec les consommateurs, un réseau de fermes assurant une livraison croisée de paniers communs, un abattoir de proximité et une coopérative laitière s'étant réapproprié un fromage au lait cru historique. Le film nous a présenté des initiatives se revendiquant du 'local' à différentes échelles, de la commune au département. Il nous a rappelé l'importance des circuits de distribution locaux pour maintenir une agriculture paysanne et rémunératrice, mais aussi pour recréer du lien entre consommateurs et producteurs.

Dans la soirée, les producteurs ont cuisiné leurs produits et on a pu manger au son du groupe Folk Back And Forth. Après le repas, les groupes du CHNUT Parakeets, Pierre-Yves Clémot et Les Frères Villeneuve nous ont offert un concert plein d'énergie ! Toute la journée à la buvette locale, nous avons pu déguster le vin d'Etienne Ouvrat du Domaine de l'Arthuis, le jus de pomme de Tony Debas de Fruits Ô Kalm, la bière blonde et blanche de la Brasserie La Palisse et la bière ambrée de la Bière Porcupine !

2. Politiques agricoles : protéger les paysans contre la mondialisation et la libéralisation du système agricole

2.1 Refuser les accords de libre-échange : l'accord UE-Mexique

Nous avons continué à dénoncer le libéralisme et les accords de libre-échange, dans la suite de notre mobilisation de 2019 contre le CETA. Nous avons relayé le 4 juin 2020 un courrier national (Annexe 4) aux députés MM Jolivet et Forissier et aux sénateur.trice.s, Mme Gerbaud et M Mayet dénonçant l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique.

Cet accord a été finalisé par la Commission européenne le 28 avril, en pleine crise de la COVID-19. Il vient approfondir un premier accord de libre-échange entré en vigueur en 2000 qui a déjà augmenté de 148 % les échanges commerciaux entre le Mexique et l'UE. Il prévoit notamment un contingent de 20 000t de viande bovine et un contingent de 30 000t de miel du Mexique vers l'Union Européenne, ce qui va fragiliser encore les revenus des paysan.ne.s des deux régions et favoriser une course aux prix bas délétère.

Cet accord de libre-échange est une énième attaque insupportable des droits humains, sociaux et écologiques, survenue au moment même où la crise de la COVID-19 mettait en lumière l'importance vitale de la souveraineté alimentaire. Nous exigeons le retrait immédiat de l'UE de cet accord ainsi qu'une remise à plat complète de l'ensemble des accords de libre-échange en cours.

Une motion dénonçant cet accord et appelant le parlement européen et le gouvernement à se retirer de toutes les négociations d'accord de libre-échange a également été déposée à la session Chambre de septembre 2020 et votée à l'unanimité.

2.2 Pour une loi foncière : lutter contre l'agrandissement, accompagner les installations

Un des sujets essentiels de l'année a été la préservation du foncier agricole, dans la lignée de nos luttes passées contre l'accaparement des terres. Cette année, nous avons revendiqué une nouvelle loi foncière pour mieux protéger le foncier agricole et le rendre accessible aux porteur.euse.s de projet.

Lutter contre les agrandissements et pour des installations nombreuses

Le 4 décembre 2020, le Comité Technique de la SAFER* a rétrocedé une exploitation de polyculture élevage de 85 ha (dont 14 ha de bois) avec habitation et bâtiments d'élevage, pour l'agrandissement de la SCEA La Villeneuve (exploitant déjà plus de 400 ha) par une vente avec clause de substitution** via la SAFER. C'est encore une ferme d'élevage qui part à l'agrandissement, alors qu'elle aurait pu permettre une installation.

Cette méthode, même si elle est légale, interpelle sur la finalité et la réelle volonté de cet organisme de contribuer à l'installation de jeunes paysan.ne.s. La SAFER en servant d'intermédiaire permet à la vente de ne pas figurer dans les notifications qui sont envoyées aux syndicats agricoles. Dans ce cas, la publicité de la vente est réduite à la publication sur le site internet de la SAFER, celui de la Direction Départementale des Territoires (DDT), dans un journal syndical (en l'occurrence, l'Aurore paysanne) et en panneau d'affichage en mairie.

Cette publicité par son manque de visibilité exclut des candidat.e.s potentiel.le.s, notamment hors cadre familial. Elle ne permet pas à l'ensemble des syndicats et des organismes accompagnant les installations d'être informés de la

vente longtemps en amont et de proposer un.e éventuel.le repreneur.euse. Le prix fixé dès le départ entre le vendeur et l'acquéreur est dissuasif pour tout.e jeune qui souhaiterait s'installer. De plus, la SAFER ayant la compétence pour délivrer les autorisations d'exploiter, ces dossiers ne sont pas débattus en Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) et contournent donc le contrôle des structures !

Lors de ce même comité, une autre ferme a encore disparu. A Issoudun, une ferme de 62ha avec des bâtiments est partie à l'agrandissement auprès d'une acquéreuse exploitant déjà 235ha (plus de 800ha au total si l'on y ajoute les sociétés familiales).

Face à cette situation, le mercredi 16 décembre, une cinquantaine de paysans et paysannes de la Confédération paysanne de l'Indre et des départements limitrophes se sont réunis devant la ferme de Jeu Les Bois qui venait de disparaître, partie à l'agrandissement. D'ici à 2026, 45% des agriculteurs cesseront leur activité. Depuis 10 ans, 1/4 des exploitations françaises ont disparu. C'est un vaste plan social dissimulé, silencieux, qui a fait passer depuis soixante ans la part des paysan.ne.s dans la population active de 30% à 3%. Pourtant, malgré la nécessité d'installer de nouveaux.elles paysan.ne.s, il existe encore des moyens légaux pour favoriser l'agrandissement. Nous dénonçons ces méthodes qui dévoient la mission de la SAFER et qui contournent le contrôle des structures et la CDOA. Nous demandons une loi foncière pour installer, installer pour des campagnes vivantes et des paysan.ne.s nombreux.euses !

**Société d'aménagement foncier et d'établissement rural*

***La SAFER se substitue à l'acquéreur puis lui rétrocède le bien, en prélevant une marge à l'occasion de la vente.*

L'agrivoltaïsme, une nouvelle menace pour le foncier agricole

Suite à des articles de presse annonçant les velléités de Châteauroux Métropole d'installer des parcs photovoltaïques au sol sur des supposées « friches » agricoles, la Conf36, dès le 14 février 2020, a diffusé un communiqué de presse dénonçant ce type de projet. Nous rappelons alors qu'une charte départementale encadrant l'installation de projets photovoltaïques au sol a été signée par le Préfet de l'Indre. Elle a ensuite été validée en juillet 2020 en CDPENAF* par les organisations présentes. Cette charte mentionne en principe numéro 1 l'engagement : « *de limiter la consommation de fonciers agricoles, forestiers et naturels* » et exige d'autre part que « *les services de l'Etat avec l'appui des élus et partenaires fourniront dans l'année suivant la signature de la charte un recensement des sites dégradés, pollués ou artificialisés à l'échelle départementale* ». Nous rappelons également que l'ADEME a publié un rapport¹ faisant état de la présence de friches et de sites dégradés permettant l'installation de tels projets sans consommer de terres agricoles.

Or, lors de la réunion de la CDPENAF du 17 décembre 2020, le permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur terres agricoles à Mâron a reçu un avis favorable (avec réserves). On peut s'interroger sur le fait que « Châteauroux-Métropole » a décidé de classer dans l'actuel SCOT** ce site de 39 hectares de Mâron (dont 37 hectares de terres agricoles de bonne qualité selon la carte établie par la Chambre d'Agriculture de l'Indre) en zone NE (Naturelle Énergie renouvelable) à une époque où l'objectif de relocaliser la production d'une alimentation locale de qualité devient un enjeu primordial. De nombreux autres projets similaires sont en instance d'instruction dans le département.

Nous sommes tout à fait favorables au solaire sur les toits, les parkings, les anciennes décharges, les friches industrielles, administratives ou commerciales. Mais nous sommes résolument opposés au solaire sur des surfaces naturelles ou agricoles. Cela a pour conséquences d'artificialiser les terres et de réduire la surface consacrée à la production

¹ <https://www.ademe.fr/evaluation-gisement-relatif-zones-delaissées-artificialisées-propices-a-l'implantation-centrales-photovoltaïques>

alimentaire. Mais cela a également pour effet mécanique d'augmenter la spéculation foncière, d'aggraver les difficultés d'accès au foncier et de nuire à la souveraineté alimentaire.

Dorénavant nous exigeons un moratoire sur tous les projets de photovoltaïque au sol sur des espaces naturels ou agricoles tant que l'inventaire complet des sites dégradés du département de l'Indre n'aura pas été réalisé et rendu public, ceci pour respecter la charte signée par le Préfet de l'Indre, le Président de Chambre d'Agriculture et le Président de l'AMI (Association des Maires de L'Indre).

La Conf'36, rejointe par les JA36, Indre Nature et le GDAB36, a envoyé un courrier (Annexe 8) au Préfet le 13 janvier 2021 pour lui demander de surseoir à la signature du permis de construire du projet de Mâron, en attendant que l'inventaire des sites dégradés de la Métropole soit réalisé. Malgré nos relances, le Préfet n'a pas donné de réponse à ce courrier. Les quatre organisations ont donc organisé le mardi 23 février 2021 une conférence de presse pour médiatiser cette question et dénoncer cette nouvelle menace sur le foncier agricole.

**Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers*

***Schéma de cohérence territoriale*

2.3 Nouvelle PAC et PAC de transition : protéger et soutenir tous les paysans

Cette année était également marquée par les négociations au niveau européen et national de la nouvelle Politique Agricole Commune, tandis que nous restons jusqu'en 2022 sur un système de PAC de transition. Les enjeux de cette renégociation sont forts pour notre profession et même plus largement pour les citoyens.ne.s et leur alimentation.

Le 18 juin 2020, nous avons relayé un courrier national (Annexe 5) aux députés MM Jolivet et Forissier afin de les alerter sur l'importance des aides à l'agriculture biologique. Nous y avons défendu les externalités positives de l'agriculture biologique : santé humaine, qualité de l'air et de l'eau, création d'emplois utiles et qualitatifs, production d'une alimentation locale et de qualité. Nous avons demandé aux députés d'interpeler le gouvernement par une question écrite, pour demander :

- un soutien financier aux régions afin d'assurer le maintien des aides bio pour la fin de la programmation PAC actuelle
- un maintien du soutien à l'agriculture biologique dans la nouvelle programmation PAC.

Nous avons proposé et défendu une motion à la session Chambre de septembre 2020. Nous y demandions que le gouvernement s'engage à défendre au niveau européen, une véritable refondation de la PAC reposant sur :

- la protection des paysans et de leur revenu, grâce à des mécanismes de régulation de marchés et de maîtrise des productions.
- un mécanisme d'attribution des aides vers les actifs, plutôt que les hectares, avec un plafonnement à l'actif efficient.
- le soutien de toutes les productions, sur tous les territoires, en particulier les oubliés de la PAC (maraîchers, arboriculteurs, PPAM, volailles, etc.).
- de véritables mesures d'accompagnement à la transition vers l'agriculture paysanne, rémunérant l'évolution des pratiques, et accessibles à tous les paysans.

Sans trop de surprise, nous n'avons pas été suivis par les autres membres de la session et la motion n'a pas été adoptée.

3. Pour une agriculture paysanne qui préserve les ressources naturelles pour les générations futures

3.1 Zones de non traitement (ZNT) : une consultation publique menée en catimini

En avril 2020, en pleine période de confinement, et uniquement en ligne, la Préfecture a lancé sur le site de la Chambre d'agriculture, une consultation sur la charte pour les zones de non traitement (ZNT) dans l'Indre. Cette charte prévoyait de réduire de 5 mètres à 3 mètres la distance minimale d'épandage de pesticides à proximité des habitations.

La Confédération Paysanne de l'Indre a publié le 23 juillet un communiqué de presse, dénonçant le fait que l'Etat ne soit pas l'organisateur de cette consultation. En effet comment comprendre que ce soit la Chambre d'Agriculture (et donc la seule FDSEA dont les liens avec l'industrie phytosanitaire ont été souvent dénoncés) qui soit en charge de mener la consultation sur le sujet ?

En outre, c'est dans un contexte bien particulier et avec très peu de publicité que cette « consultation » a lieu. Il nous semble pourtant que cet enjeu de santé publique, qui intéresse de nombreux.e.s élu.e.s et habitant.e.s du département aurait mérité un traitement plus sérieux et donc une consultation plus large (ne se limitant pas à une association de maires sur les quatre du département et utilisant de façon plus efficace les outils informatiques : mails des mairies, réseaux sociaux, etc.).

Pour la Conf', la mise en place de ces ZNT n'avait pas d'autre vocation que celle d'acheter la paix sociale dans les campagnes, avec l'accord du lobby des pesticides. Après avoir fait semblant de prendre en charge la situation des riverain.e.s, l'État pouvait se dédouaner de toute politique publique d'ampleur réellement protectrice. Il a juste besoin de revenir de temps en temps pour "arbitrer" quelques mètres qui ne feront aucune différence.

La meilleure manière de protéger la santé des paysan.nes et de la population en général est de permettre au monde agricole de s'affranchir des pesticides. On ne protégera les riverain.e.s qu'en protégeant aussi les paysan.nes. Cela se fera par l'interdiction immédiate des molécules les plus dangereuses et une généralisation des alternatives aux pesticides sur tout le territoire. Pour s'affranchir des pesticides en engageant des changements agronomiques et systémiques profonds, seuls des soutiens massifs aux paysan.nes et des mesures vis-à-vis des importations permettront une généralisation de l'évolution des pratiques. Car ce qui l'empêche, ce n'est pas la supposée absence d'alternatives, mais le surcoût du changement et l'absence de rémunération des produits agricoles.

Malgré la mobilisation de la Conf', la charte sur les ZNT a été entérinée par le Préfet fin juillet 2020.

3.2 Non à la réautorisation des néonicotinoïdes

Lundi 5 octobre, un projet de loi approuvant la réintroduction des semences enrobées aux néonicotinoïdes a été adopté par l'Assemblée nationale, avec 313 voix pour, 158 contre, 56 abstentions. Nicolas Forrissier et François Jolivet, députés de l'Indre, ont tous les deux soutenu ce projet de loi.

Ce projet de loi ne fait que repousser à nouveau l'échéance d'un changement de pratiques et met en péril l'apiculture, les apiculteurs et apicultrices, alors même que les effets néfastes des néonicotinoïdes sont connus. Et c'est aussi l'ensemble des productions, notamment les maraîcher.ère.s et arboriculteur.trices, qui risquent d'être impactées à terme

par la disparition des pollinisateurs. Il n'aura pas fallu longtemps pour que des années de luttes pour leur interdiction, obtenue en septembre 2018, soient remises en cause, au nom de la compétitivité des betteraves sucrières, de la « souveraineté » en sucre de la France, de la protection des producteurs de betteraves. Quid de la souveraineté française en production de miel² ? Quid de la protection des apiculteurs et apicultrices, qui voyaient déjà des résultats suite à l'interdiction avec une très bonne année en 2020 ?

Les néonicotinoïdes agissent sur le système nerveux central des abeilles et de nombreux autres insectes pollinisateurs ou auxiliaires. Quand ils ne les tuent pas, ils atteignent le sens de l'orientation, la reproduction, les capacités d'apprentissages des insectes touchés. Seuls 1,6 à 20 % des substances actives sont utilisées et plus de 80 % contaminent les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques, les plantes sauvages... Les néonicotinoïdes participent activement aux dépérissements des colonies d'abeilles.

Cette dérogation pour la filière betterave ouvre la porte à d'autres dérogations, d'autres pas en arrière, sans s'attaquer aux racines du problème. C'est la dérégulation des marchés qui favorise la compétition internationale sur la production du sucre et conduit la majorité des paysan·ne·s dans le mur, pousse à des modes de production intensifs et spécialisés au détriment de la durabilité des agroécosystèmes et de la biodiversité. Pour répondre aux aléas climatiques, sanitaires et économiques, ce qu'il faut c'est un cadre protecteur pour les paysan·ne·s. Ce qu'il faut c'est réguler, maîtriser, répartir et favoriser enfin des solutions plus résilientes pour permettre la transition écologique, plutôt que produire plus.

La Confédération paysanne de l'Indre, après avoir alerté les élu.e.s et le Préfet de l'Indre par courrier (Annexe 6), a enfumé la Préfecture le mercredi 14 octobre, rejointe par le Syndicat des Apiculteurs du Centre et du Berry, pour dénoncer ce projet de loi. Une centaine d'apiculteurs, apicultrices et leurs soutiens ont répondu présent.e.s.

Depuis ce rassemblement, les deux sénatrices de l'Indre, Nadine Bellurot et Frédérique Gerbaud, ont toutes deux voté en faveur du projet de loi. 84 élu.e.s de gauche et écologistes ont déposé un recours au Conseil constitutionnel pour demander la censure du projet de loi. Ce recours n'a pas abouti et le 5 février 2021, un arrêté a été pris réautorisant l'usage des semences enrobées aux néonicotinoïdes. Le 19 février 2021, 7 associations dont la Confédération Paysanne nationale, ont déposé un recours aux tribunaux administratifs de Lyon et de Toulouse demandant son annulation.

Le vendredi 29 janvier 2021, les co-porte-parole Sylvain Gourbault et Robin Doublier ont rencontré la sénatrice Nadine Bellurot et lui ont rappelé notre opposition à cette réautorisation. Sylvain Gourbault et Sébastien Heslouis ont également rencontré le vendredi 19 février 2021 un représentant de la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité pour lui faire part de nos revendications contre les néonicotinoïdes.

3.3 Nouveaux OGM : demander une régulation

De nouvelles techniques de mutagenèse développées par l'industrie permettent aujourd'hui de créer de nouveaux types d'OGM qui pour l'instant ne sont pas soumis à la réglementation actuelle, fondée sur le principe de précaution et de transparence.

Or, sur sollicitation de la Confédération Paysanne, le Conseil d'Etat a demandé au gouvernement français de clarifier la réglementation et de légiférer concernant ces nouveaux OGM. Le gouvernement français a annoncé en février dernier son intention de se conformer à la décision du Conseil d'Etat et de publier un décret réglementant les nouveaux OGM.

² Rappelons que l'accord de libre-échange UE-Mexique, négocié en 2020 par le gouvernement français, prévoit l'importation d'un contingent de 35 000 tonnes de miel en provenance du Mexique...

Mais la date butoir donnée par le Conseil d'Etat a expirée le 7 Août et le gouvernement n'a ni publié le décret, ni même réalisé la consultation publique obligatoire d'un minimum de 15 jours précédant sa publication.

Devant l'inertie du gouvernement pour réglementer ces nouvelles technologies génétiques, la Conf'36 a envoyé un courrier le 18 novembre 2020 aux élu.e.s de l'Indre (Annexe 7) pour leur demander d'interpeler le Premier Ministre, afin que le gouvernement respecte l'avis du Conseil d'Etat et ses engagements et légifère sur les nouveaux OGM.

4. Un syndicat structuré et au service de ses adhérents

4.1 Le fonctionnement interne

Le Comité Départemental

C'est l'ensemble des administrateurs de la Confédération paysanne de l'Indre qui prend les décisions tout au long de l'année : notamment coordonner les activités et traiter l'actualité agricole. En 2020, il est composé de 14 personnes : Anneke Baas, Bruno Bardon, Nicolas Calame, Sarah et Benjamin Dieu, Robin Doublier, Jean-Pierre Fonbaustier, Sylvain Gourbault, Philippe Guénin, Sébastien Heslouis, Julien Moreau, Laurent Moreau, Philippe Pavageau, Vincent Reulier.

En 2020, le comité s'est réuni 10 fois en physique et a organisé 10 réunions téléphoniques pour faire face aux épisodes de confinement.

Le comité a désigné un bureau pour les gérer les affaires courantes :

- Sylvain Gourbault – co-porte-parole
- Robin Doublier – co-porte-parole et secrétaire général
- Vincent Reulier – co-porte-parole et secrétaire général adjoint
- Sébastien Heslouis – co-porte-parole et trésorier
- Julien Moreau – trésorier adjoint.

Le lien avec l'ADEARI

En 2020, un membre du comité départemental faisait aussi partie du conseil d'administration de l'ADEARI, Sylvain Gourbault (co-président de l'association). Robin Doublier a participé aux réunions du bureau de l'ADEARI en tant qu'invité représentant la Confédération paysanne, afin de redoubler le lien. Enfin, Sébastien Heslouis est devenu référent salarié sur le poste d'animatrice syndicale, assurant le suivi du temps de travail et des missions d'Emilie Doussin. Ces différents rôles permettent de faire le lien entre les dossiers syndicaux suivis par la Confédération paysanne et les activités de développement menées par l'ADEARI.

Ce lien entre les structures est renforcé par les salariées embauchées par l'ADEARI et mises à disposition pour assurer l'animation du syndicat : Emilie Doussin (remplaçant Clémence Vermot-Fèvre et Paul Froger depuis le mois d'avril) pour l'animation générale et Céline Sanz en appui pour les dossiers liés à l'installation et à la transmission. Voici quelques mots d'au-revoir des salarié.e.s ayant quitté leur poste en 2019-2020 :

Huit mois, cela aura été un court passage dans l'histoire de la Conf' de l'Indre. Je repars maintenant vers d'autres projets qui font écho à ce qu'est la Confédération Paysanne : mettre un peu les mains dans la terre, prendre le grand air, militer politiquement, s'organiser collectivement... Je repars content et fier d'avoir pu travailler pour des paysan.ne.s engagé.e.s qui défendent des valeurs desquelles je me sens proche. Je repars également avec beaucoup d'amitié et d'admiration pour ces paysan.ne.s avec qui j'ai eu l'occasion de travailler, qui consacrent du temps à défendre l'agriculture paysanne et à faire vivre les projets collectifs dans les campagnes ! J'espère qu'ils/elles seront encore nombreux.ses car nous en avons absolument besoin pour les années qui viennent. Je vous souhaite à tout.e.s bon courage pour vos projets et vos luttes paysannes. A très vite, déconfiné.e.s, autour d'une bière « Plouk is not dead » lors de la prochaine fête de l'Agriculture Paysanne !

Paul Froger

Travailler pour la Conf' de l'Indre et l'Adeari a été pour moi une expérience professionnelle intense, enthousiasmante et très formatrice. Mais surtout riche d'un point de vue humain. J'ai rencontré dans ce réseau des gens gentils, conviviaux, solidaires, des paysans parfois un peu « tasons » mais toujours travailleurs, sans cesse à se poser des questions et se former pour mieux faire leur métier, impliqués localement, mais aussi des passionnés passionnants, des collègues fabuleux, des militants qui ne lâchent rien, ... bref des femmes et des hommes qui perpétuent les belles valeurs de l'agriculture paysanne chacun-e à leur niveau. Tout ceci n'est pas étranger à mon choix de m'établir dans le Berry. Au plaisir de vous croiser en manif', à la fête de l'agriculture paysanne ou simplement en balade au coin d'une bouchure !

Clémence Vermot-Fèvre

Les réseaux régional et national

Le syndicat départemental adhère à la Confédération paysanne du Centre. Laurent Moreau et Jean-Pierre Fonbaustier ont fait partie du comité régional en 2020. Ils ont tous les deux participé à l'Assemblée générale de la Confédération Paysanne du Centre le 10 mars à Romorantin. Laurent Moreau a participé au comité régional d'automne, consacré à la nouvelle PAC, qui a été organisé en visioconférence du fait de la situation sanitaire. En l'absence d'un représentant désigné au bureau de la Conf' Centre, c'est Laurent Moreau qui a participé aux bureaux téléphoniques toutes les trois semaines. En 2021, c'est Sarah Dieu qui représentera la Conf36 au bureau de la Confédération Paysanne de Centre, tandis que Laurent Moreau et Benjamin Dieu seront suppléants.

La Conf' 36 adhère également à la Confédération paysanne nationale avec qui elle travaille quotidiennement (échange d'informations, d'outils, etc.). Les liens sont renforcés par l'implication de plusieurs paysans dans diverses instances, tel que Jean-Claude Moreau au comité de publication de Campagnes Solidaires, ou encore Sarah et Benjamin Dieu à la commission Fruits et Légumes.

4.2 Le lien avec les adhérents

Les réunions locales : un temps fort en janvier

Chaque année en janvier, trois à quatre réunions locales sont organisées sur les territoires de l'Indre, pour permettre aux adhérent.e.s de se retrouver, de faire le bilan de l'année et d'échanger sur une thématique agricole dans une ambiance conviviale. En 2020, trois réunions ont réuni une centaine de paysan.ne.s : le 14 janvier chez Anne et Jean-Pierre Billard pour le secteur Brenne ; le 19 janvier chez Marie-Thérèse Jambut et Didier Auger pour le secteur Boischaud Nord/Champagne ; et le 21 janvier chez Denis Jambut pour le secteur Boischaud Sud. Une des thématiques discutées était le maintien des abattoirs de proximité, suite aux actualités de 2019 concernant l'abattoir du Boischaud et celui de Mérygny.

Une information régulière : les lettres d'info électronique

La lettre d'info électronique interne est envoyée entre une et deux fois par mois aux adhérents de la Conf'36, de l'ADEARI et à des sympathisants. 18 lettres ont été réalisées et envoyées en 2020. Elles ont pour but de coller au plus près de l'actualité. Elles retransmettent les informations de la Conf' (locales, régionales et nationales) mais aussi celles données par l'administration ; elles annoncent les événements du syndicat et de l'ADEARI (manifestation, rencontres, formations...), et permettent la diffusion des annonces des adhérents et des structures partenaires.

4.3 Une communication extérieure diversifiée

Une autre information agricole : Le Berry Paysan

Ce trimestriel local est élaboré par un comité de rédaction composé de Jean-Claude Moreau, Jean-Pierre Fonbaustier, Bertrand Joyeux, Clémence Vermot-Fèvre, Emilie Doussin (animatrice) et Philippe Guénin, le directeur de publication. Ce trimestriel est diffusé auprès de 450 personnes et organismes. L'objectif du journal est de diffuser plus largement une autre façon de voir l'agriculture, nos revendications syndicales et le développement de l'agriculture paysanne locale. Dans chaque numéro, le comité de rédaction écrit des articles, interviewe des paysan.ne.s locaux.les, rédige des brèves et approfondit un sujet spécifique. Les dossiers de cette année :

- BP80 : Elu.e.s locaux et citoyen.ne.s : quels outils pour développer votre territoire ?
- BP81 : COVID-19 : Tout réinventer !
- BP82 : Monde d'après : ne laissons pas Amazon réinventer notre territoire !

- BP83 : Foncier : impasses et innovations

La Conf36 gère également les abonnements à Campagnes Solidaires, le journal mensuel de la Conf' nationale.

Une présence en ligne : Site internet et Page Facebook

Le site internet, à retrouver à l'adresse suivante <http://indre.confederationpaysanne.fr>, permet de présenter les actualités syndicales au fur et à mesure de leur déroulement. Les internautes peuvent y retrouver les actualités et les communiqués de presse du syndicat, un agenda des temps forts à venir, y retrouver les contacts des représentant.e.s dans les différentes instances locales et bien d'autres choses !

Pour rappel, une [page Facebook de la Confédération paysanne de l'Indre](#) existe depuis 2015. Très liée au site internet, elle permet de toucher un public différent. Il y a actuellement 458 personnes qui suivent la page, soit plus de 130 nouveaux.elles abonné.e.s en un an.

Interviews et communiqués de presse

La Conf' sollicite régulièrement la presse locale pour lui faire part de ses revendications et de ses actions syndicales : presse écrite (Nouvelle République, Echo du Berry) mais aussi télévisée (Bip TV ; MAP36) et radiophonique (France Bleu Berry ; RCF). Les articles de la revue de presse 2020 non exhaustive sont regroupés en annexe.

Les communiqués de presse sont consultables sur le site internet.

Bières et T-shirts de la Conf

Depuis 2019, la Conf' a fait faire trois brassées de la bière « *Plouk is not dead* » par notre brasseur local (La Palisse) situé à Nuret Le Ferron. Cette bière, permettant de financer en partie les actions de la Confédération Paysanne de l'Indre, est vendue 5,50 euros la bouteille et 30 euros le carton de six. Vous pouvez retrouver les points de dépôts sur notre site internet. Nous continuons également à vendre nos T-shirts « *Plouk is not dead* » ainsi que des seaux et bonnets « Confédération Paysanne ».

SYNDICAT POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET LA DÉFENSE DE SES TRAVAILLEURS RETOUR SUR UNE ANNÉE SYNDICALE - 2020

>>> NOUS AVONS ORGANISÉ :

Janvier -
3 réunions locales :
à Rosnay, Poullaines et
Poulligny Notre Dame



14/02 - Avis de la Conf' contre
l'installation de parc
photovoltaïques sur des terres
agricoles par Châteauroux
Métropole.

21/02 - Interpellation des
candidat.e.s aux
municipales sur le
maintien de l'habillage
de proximité.

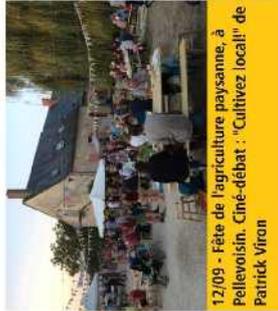
21/02 - Interpellation des
députés pour la défense
des producteurs de
fromages fermiers.

16/04 - Avis de la Conf' sur la
consultation publique sur la charte
départementale des usagers
concernant les Zones de non
traitement (ZNT).

24/06 - AG statutaire Conf' 36 à
Buxières d'Aillac



12/09 - Fête de l'agriculture paysanne, à
Pellevoisin. Cné-débat : "Cultivez local!" de
Patrick Viron



16/12 - Rassemblement à Ieu les
Bois contre les agrandissements et
pour appeler une loi foncière.



14/10 - Rassemblement devant la Préfecture
de Châteauroux contre la réautorisation des
néonicotinoïdes

13/10 - Lancement d'un plaidoyer pour un
meilleur accès à l'eau pour les
maraîchers.e.s

Septembre - Vote d'une motion en
session chambre proposée par la
Conf'36 contre l'accord de libre-
échange UE-Mexique.

18/06 - Interpellation des élus pour
le maintien des aides bio dans la
PAC de transition et la nouvelle PAC.

Mars-avril : Soutien aux producteurs face
à la crise de la COVID-19 : mobilisation
pour la réouverture des marchés,
cartographie de la vente directe dans
l'Indre, information des producteurs,
participation aux cellules de crise.

DE JANVIER...

>>> NOUS AVONS PARTICIPÉ :

11/03
AG Conf' Centre

4/06 - Relai d'un courrier du
national aux élus de l'Indre contre
l'accord de libre-échange UE-
Mexique.

15/10 - Assemblée générale de
la Conf' nationale en visio.

3/11 - Comité régional de la Conf'
Centre d'automne en visio : future
PAC et Plan stratégique national.

18/11 - Relais d'un courrier
national aux élus de l'Indre
demandant au gouvernement
d'encadrer les nouveaux OGM.



>>> NOUS AVONS ÉTÉ REPRÉSENTÉS :

Comité départemental - 10 réunions physiques + 10 téléphonique
Nicolas Calame (élu chambre), Sylvain Gourbault (co-porte-parole), Robin Doublier (co-porte-
parole), Sébastien Heslouis (co-porte-parole et trésorier), Julien Moreau (trésorier adjoint), Jean-
Pierre Fonbaustier, Laurent Moreau, Philippe Guénin, Vincent Reullier (co-porte-parole), Bruno
Bardon, Sarah et Benjamin Dieu, Philippe Pavageau, Annéke Baas
Comité régional - 19 téléphoniques: Laurent Moreau

>>> NOUS AVONS COMMUNIQUÉ :

18 Lettres d'info électroniques
4 Berry Paysan
Site : indre.confederationpaysanne.fr
Page Facebook: Confédération
paysanne de l'Indre

N°80
Elu.e.s locaux et
citoyen.ne.s : quels outils
pour développer son



400 exemplaires

N°81
COVID-19 : Tout
réinventer !



400 exemplaires

N°82
Monde d'après : ne
laissons pas Amazon
réinventer notre territoire !



400 exemplaires

N°83
Foncier : Impasses et
innovations



1000 exemplaires

Représentations courantes principales
CDOA: Nicolas Calame, Didier Bruleet et Sylvain Gourbault / CDPENAF: Philippe Guénin / Session Chambre départementale: Nicolas Calame et Jean-Pierre Fonbaustier / CT Safer: Michel Moreau / CESEB: Jean-Claude Moreau / Conseil de développement CFFPA : Bruno Bardon
Représentations conjoncturelles
Cellules de crise avec le préfet: Nicolas Calame et Bruno Bardon / Observatoire de la ressource en eau : Didier Bruleet

ANNEXE 1 : Lettre envoyée aux sénateur.trice.s de l'Indre défendant le terme « fermier ».....	21
ANNEXE 2 : Lettre ouverte aux candidat.e.s municipaux pour l'abattage de proximité.....	22
ANNEXE 3 : Lettre ouverte aux artisan.ne.s pour favoriser la proximité.....	23
ANNEXE 4 : Lettre envoyée aux députés et sénateur.trice.s de l'Indre dénonçant l'ALE UE-Mexique.....	24
ANNEXE 5 : Lettre envoyée aux députés de l'Indre sur le soutien aux aides bio.....	26
ANNEXE 6 : Lettre envoyée au Préfet et aux sénatrices dénonçant la réautorisation des néonicotinoïdes.....	28
ANNEXE 7 : Lettre envoyée aux élu.e.s demandant une régulation des nouveaux OGM.....	30
ANNEXE 8 : Lettre envoyée au Préfet concernant le projet photovoltaïque de Mâron.....	32
ANNEXE 9 : Représentants de la Conf' aux différentes commissions 2021.....	34
ANNEXE 10 : Revue de presse 2020 non exhaustive	36

Annexe 1

Lettre envoyée aux sénateur.trice.s de l'Indre défendant le terme « fermier »



Confédération Paysanne de l'Indre

24 rue des Ingrains

36000 Châteauroux

A Châteauroux, le 21 février 2020

Objet : Défendre les fromages fermiers, ceux qui les produisent et ceux qui les consomment

Monsieur Jean-François Mayet, sénateur de l'Indre

La proposition de loi « relative à plusieurs articles de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, sûre et durable » sera examinée en séance publique le mercredi 4 mars. L'article 3 prévoit que le terme « fermier » pourra être utilisé pour désigner des fromages affinés en dehors de la ferme et ce sans restrictions, c'est à dire sans conditions de filières, de volumes, de territoires et de gouvernance, et sans même préciser le nom du producteur.

Nous tenons à vous rappeler que deux tentatives d'affaiblissement du terme fermier, en 2007 et en 2013 ont fait l'objet de recours au Conseil d'État qui, à deux reprises, a annulé les décrets en question. Le Conseil d'Etat a considéré qu'un produit fermier doit bel et bien être réalisé entièrement sous la responsabilité d'un producteur, sans quoi l'allégation constituerait une tromperie manifeste du consommateur.

Nous rappelons également qu'en raison de ce même article dans le texte initial de la loi Egalim, une pétition lancée en 2018 par la Confédération paysanne a rassemblé 43 814 signatures, montrant ainsi l'importance accordée à cette mention par les consommateurs, et le sens qu'ils lui attribuent : celui d'un produit dont l'ensemble des étapes de la production est réalisé sur la ferme.

Nous vous demandons de bien mesurer l'impact qu'aurait une telle disposition législative. Le terme fermier est source de valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée rémunère aujourd'hui les producteurs qui réalisent l'ensemble des étapes de production sur leur ferme, y compris l'affinage. Cette activité supplémentaire exige du temps et des moyens supplémentaires. Si elle n'est plus rémunérée par la valeur ajoutée qu'elle mérite, c'est l'affinage à la ferme qui est menacé.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas soutenir cet article et de soutenir les amendements qui limiteront les possibilités d'affinage en dehors de la ferme aux seules AOC et IGP à condition que le nom du producteur soit clairement mentionné.

L'excellence gastronomique française a été reconnue au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette reconnaissance tient à la diversité de ses terroirs et de ses producteurs. Entraver l'affinage à la ferme, c'est menacer cette diversité et favoriser la standardisation. La valeur ajoutée a été conquise par les producteurs fermiers parce qu'ils ont accepté les contraintes de la production à la ferme. Les tentatives d'accaparement de cette valeur ajoutée, sans les contraintes afférentes, sont vouées à l'échec et détérioreront au passage la condition de milliers de producteurs fermiers. Elles ne doivent pas aboutir.

Vous trouverez, joint à ce courrier, une proposition d'amendement que nous vous demandons de soutenir.

Nous vous prions de recevoir, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, l'assurance de notre haute considération.

Nicolas Calame, porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Indre

Annexe 2

Lettre ouverte aux candidat.e.s municipaux pour l'abattage de proximité



Confédération Paysanne de l'Indre

Maison de l'Agriculture, 24 rue des Ingrains, 36022 Châteauroux Cedex

02 54 61 62 40 – confpays36@gmail.com

www.indre.confederationpaysanne.fr

Lettre ouverte

Le 21 février 2020

Lettre ouverte aux élu.e.s et futur.e.s élu.e.s

Viande : Il n'y aura pas de circuits-courts sans outils de transformation de proximité !

Mesdames, messieurs,

Dans le cadre des élections municipales de nombreux.ses candidat.e.s mettent l'accent sur l'alimentation. Développer une alimentation locale de qualité en favorisant les circuits courts semble un objectif largement partagé. En outre il y a une obligation légale depuis la loi EGALIM de 2018 qui indique que les produits bios, locaux ou sous signe de qualité, devront constituer 50 % de l'approvisionnement en restauration collective à compter de janvier 2022.

Si la Confédération Paysanne de l'Indre se réjouit de ces évolutions, elle souhaite attirer votre attention sur le fait que ces objectifs, en ce qui concerne la production de viande, ne seront pas tenables si on ne sauvegarde pas les outils de transformations locaux. Il reste trois abattoirs en fonctionnement dans l'Indre (La Châtre, Mérigny et Valencay), mais pour combien de temps ? L'abattoir de la Châtre a rouvert (mais qu'un jour par semaine) et l'abattoir de Mérigny vient de fermer ses lignes pour les caprins et les ovins mettant plusieurs paysan.ne.s dans la difficulté.

Si l'abattage et la découpe ne peuvent se faire localement pour TOUS les animaux, il n'est pas possible de maintenir des paysan.ne.s sur le territoire et de proposer une alimentation en circuit court. La disparition progressive de ces outils de proximité, entraîne d'une part pour les paysan.ne.s l'obligation de parcourir des centaines de kilomètres et une perte de rentabilité et favorise d'autre part l'industrialisation de la production de viande. Ainsi le groupe Bigard-Charal-Socopa, incontournable dans le secteur en France se trouve en situation de réel monopole.

Ainsi en tant qu'élu.e.s et/ou futur.e.s élu.e.s il nous apparaît important de vous rappeler qu'il n'y a pas d'alimentation locale de qualité sans un soutien aux outils de transformation de proximité. C'est un choix politique !

CONTACTS

Nicolas CALAME : Porte-parole de la Conf' 36 – 07.71.06.52.87

Paul Froger animateur de la Conf' 36 – 02.54.61.62.40 – 06.41.05.79.74

Annexe 3

Lettre ouverte aux artisan.ne.s pour favoriser la proximité



Maison de l'Agriculture
24, rue des Ingrains
36022 CHÂTEAUROUX Cedex
Tel : 02 54 61 62 40
E-mail : confpays36@gmail.com

Confédération Paysanne de l'Indre

Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

A Châteauroux, le 19/05/2020

Confédération Paysanne de l'Indre

Lettre ouverte

Lettre ouverte aux artisan.e.s et aux commerces de proximité

Favoriser la proximité pour des territoires vivants et résilients

Chers commerçant.e.s et artisan.e.s,

La crise du COVID 19 nous rappelle que la relocalisation de l'alimentation à l'échelle du territoire est aujourd'hui nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire de tou.te.s et pour maintenir des campagnes et des centres-villes vivants.

La fermeture des marchés au mois de mars a privilégié les grandes surfaces et les mastodontes de l'industrie agroalimentaire sans raison sanitaire. Au contraire, les réseaux alimentaires de proximité ont été dénigrés, comme s'ils étaient incapables de prendre les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire. Dès le début de la crise, la Confédération Paysanne de l'Indre s'est mobilisée pour la réouverture des marchés qui ont aujourd'hui pu être maintenus dans la majorité des communes.

Mais à la faveur de la crise, la proximité a aussi été revalorisée. Les consommateur.trice.s ont favorisé les petites épiceries locales, les boucheries, les boulangeries de quartier et les producteur.trice.s locaux.les ont trouvé de nouveaux débouchés plus proches.

La Confédération Paysanne de l'Indre se réjouit et soutient de cette dynamique de proximité et de relocalisation de l'alimentation, qui a permis à certain.e.s producteur.trice.s et commerçant.e.s de limiter l'impact de la crise et aux consommateur.trice.s d'avoir accès à des produits locaux de qualité, rémunérateurs et qui n'ont pas fait le tour du monde avant d'arriver dans leur panier !

Nous incitons aujourd'hui :

- les commerces de proximité et les artisan.e.s à continuer à se fournir en priorité auprès des producteur.trice.s du territoire
- les consommateur.trice.s à continuer à privilégier l'achat auprès des commerces de proximité, des artisan.e.s et en vente directe auprès des producteur.trice.s locaux.les

Nous avons tou.te.s à y gagner : baisse des coûts économiques et écologiques liés aux transports des aliments ; maintien de campagnes et de centres-villes vivants, avec des emplois nombreux et rémunérateurs ; alimentation de qualité ; création de liens de solidarité sur le territoire entre l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, de la terre à l'assiette.

CONTACTS

Robin DOUBLIER : Membre du comité de la Conf'36 – 07 69 19 92 34

Emilie DOUSSIN : animatrice de la Conf' 36 – 02.54.61.62.40 – 06.41.05.79.74

Annexe 4

Lettre envoyée aux députés et sénateur.trice.s de l'Indre dénonçant l'ALE UE-Mexique



Confédération paysanne de l'Indre

Maison de l'Agriculture

24 rue des Ingrains

36022 Châteauroux

02 54 61 62 40

confpays36@gmail.com

Site internet : <http://indre.confederationpaysanne.fr>

Facebook : Confédération paysanne de l'Indre

A Mesdames et Messieurs les sénateur.trice.s
d'Indre

Châteauroux, le 4 juin 2020

Objet : Finalisation de l'accord de libre-échange UE-Mexique

Monsieur le Député, Madame la Députée,

La Commission Européenne vient d'annoncer ce 28 avril 2020 la finalisation des négociations de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mexique, en pleine pandémie de coronavirus.

Nous vous écrivons pour exprimer notre opposition à cet accord de libre-échange et notre colère vis-à-vis de tous ces accords qui placent l'intérêt des investisseurs et le profit des multinationales au-dessus des droits sociaux, humains et environnementaux, au-dessus même de notre droit à l'avenir.

Ces accords ne sont jamais contraignants sur les aspects sociaux et écologiques mais ouvrent grand la porte au commerce et aux investissements en hypothéquant notre avenir et notre planète.

Tant les populations mexicaines et européennes sont perdantes et victimes de cet accord de libre-échange. Ce dernier vient dramatiquement approfondir l'accord déjà en vigueur depuis 2000, ce dernier ayant depuis déjà augmenté les échanges commerciaux de 148 %.

Cet accord de libre-échange ne tire aucun enseignement de la crise sanitaire planétaire du coronavirus. L'effondrement de la biodiversité, le changement climatique, le développement de l'agriculture industrielle et l'hyper-mondialisation des chaînes de production et des échanges sont autant de causes à notre situation actuelle, dont les effets sont aggravés par ces accords de libre échange.

Cet accord est une grave menace sur la biodiversité mondiale. Le Mexique abrite entre 10 et 12 % de la biodiversité mondiale et est donc un pays crucial concernant cet enjeu. C'est aussi un pays important en termes de biodiversité cultivée, notamment concernant les variétés paysannes de maïs. Or, les multinationales, bénéficiaires de ces accords de libre-échange, encouragent la déforestation et la destruction des écosystèmes locaux par leurs activités et tentent par tous les moyens de restreindre le libreaccès aux semences et d'en tirer profit par le brevetage du vivant et le développement des OGM. Ainsi, les multinationales européennes bafouent régulièrement les droits humains et détruisent en toute impunité l'environnement sur le territoire mexicain, préparant le

terreau pour une crise alimentaire locale voire un nouveau Covid-19. Selon l'ONG Global Witness, le Mexique est d'ailleurs le second pays au monde, après le Brésil, à enregistrer le plus d'assassinats des défenseurs de la terre, des droits sociaux et de l'environnement.

Cet accord est aussi climaticide car il va augmenter massivement les investissements dans les hydrocarbures (pétrole, gaz, gaz de schiste) au Mexique par des acteurs comme Total, ainsi que l'émission de gaz à effet de serre par l'augmentation des transports transatlantiques.

Cet accord est aussi destructeur pour les agricultures des deux côtés de l'Atlantique. L'importation massive de viande bovine (20 000 tonnes de contingent supplémentaire) et de miel (contingent de 35 000 tonnes) vont porter encore un coup à ces productions en Europe, et donc au revenu paysan et à l'aménagement de nos territoires ruraux indispensables pour un équilibre social et écologique. Dans l'autre sens, nos exportations de produits laitiers et autres vont empêcher le développement de l'agriculture locale. Pire, les multinationales comme Veolia sont des contributeurs majeurs aux inégalités d'accès à l'eau au Mexique, ressource de plus en plus rare et polluée par des activités économiques recherchant le seul profit à court-terme, activités encouragées par cet accord de libre-échange.

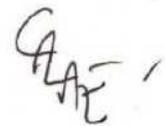
Enfin, **cet accord représente un déni de démocratie** car il bafoue les droits humains des peuples autochtones, se négocie dans l'opacité la plus totale et instaure un tribunal d'arbitrage Etats investisseurs favorable au moins-disant social et environnemental, tout cela contre l'avis de la majorité de nos concitoyen.ne.s. A contre-courant des enseignements de la crise que nous subissons aujourd'hui de plein fouet, **cet accord de libre-échange est une énième attaque insupportable des droits humains, sociaux et écologiques. Nous exigeons le retrait immédiat de l'UE de cet accord ainsi qu'une remise à plat complète de l'ensemble des accords de libre-échange en cours.**

La souveraineté alimentaire, le partage des connaissances sur le plan médical, le respect de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique sont des objectifs supérieurs auxquels le commerce et les investissements doivent se soumettre au plus vite, sous peine de reproduire catastrophe sur catastrophe au détriment des peuples du monde.

Nous comptons sur votre compréhension de ces enjeux pour agir, à votre niveau, contre la finalisation de cet accord en particulier et à tout accord de ce type à l'avenir.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs les sénateur.trice.s, nos respectueuses salutations.

Pour la Confédération paysanne de l'Indre
Nicolas CALAME, porte-parole



Annexe 5

Lettre envoyée aux députés de l'Indre sur le soutien aux aides bio



Confédération paysanne de l'Indre
Maison de l'Agriculture
24 rue des Ingrains
36022 Châteauroux
02 54 61 62 40 – 06 41 05 79 74
confpays36@gmail.com
Site internet : <http://indre.confederationpaysanne.fr>
Facebook : Confédération paysanne de l'Indre

Châteauroux, le 18 juin 2020

A l'attention de M Nicolas Forissier

Objet : Pour une politique de soutien à l'agriculture biologique ambitieuse

Monsieur le député

Par ce courrier, la Confédération paysanne de l'Indre sollicite votre extrême attention sur l'avenir de l'agriculture biologique.

En septembre 2017, le gouvernement s'est désengagé des aides au maintien en agriculture biologique. Comme son nom l'indique, cette aide du second pilier (politique de développement rural) de la PAC est un soutien précieux pour permettre aux paysannes et paysans de se maintenir en agriculture biologique et éviter tout phénomène de « déconversion » des surfaces cultivées en bio.

A la suite de ce désengagement, la plupart des régions sont parvenues à prendre en partie le relais au prix d'efforts financiers importants. Aujourd'hui, faute de moyens suffisants, la quasi-totalité des régions sont contraintes de renoncer au prolongement du financement des aides au maintien bio pour les contrats venant à terme cette année. Il devrait en être de même pour les une ou deux années de PAC de transition (2021 et 2022 si la transition est de deux ans). Les fermes en agriculture biologique vont donc se voir priver d'une ressource essentielle à leur solidité économique qui les préserve des aléas du marché dont l'instabilité est accrue par la crise actuelle.

Rappelons pourtant que les aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique sont cofinancées à 75% par l'Union Européenne, ce qui en fait un outil d'accompagnement à la transition écologique efficace en terme d'utilisation des ressources publiques. De plus, la France a eu la possibilité de notifier une augmentation du transfert de budget du premier vers le second pilier de la PAC pour l'année 2020, ce qu'elle n'a pas fait par peur de diminuer les paiements à l'hectare (droit de paiement de base - DPB) pourtant reconnus comme trop peu ciblés pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux. Une augmentation de ce transfert, aurait permis d'avoir 100 % de financement européen pour financer l'agriculture biologique, et également les mesures agroenvironnementales et climatiques. Cette possibilité de transfert devrait également être possible lors de la PAC de transition.

Les perspectives pour la suite ne sont guère plus encourageantes : la France semble vouloir abandonner l'aide au maintien à l'agriculture biologique dans son projet de PAC post 2020 alors qu'elle porte un ecoschème (éco dispositif) obligatoire pour les Etats membres. Cet ecoschème vise à rémunérer les pratiques positives de l'agriculture pour l'environnement. Comment justifier de retirer le soutien au maintien de l'agriculture biologique, mode de production qui est exempt de pesticide, et de donner des aides, via l'Ecoschème, à des fermes qui utiliseraient des pesticides ?

Il est illusoire de penser que le marché permettra seul à l'agriculture biologique de continuer son développement. Une part croissante de la population est en situation de précarité alimentaire, et dans l'incapacité sociale et économique de privilégier une alimentation de qualité. La crise actuelle a considérablement renforcé ce phénomène.

Il est pourtant établi (selon une étude de l'ITAB¹ commandée par le Ministère de l'Agriculture en 2016) que l'agriculture biologique apporte des externalités positives au secteur agricole : baisse des pollutions des ressources en eaux, sauvegarde de la biodiversité, réduction des risques pour la santé humaine. A titre d'exemple, les surcoûts imputables aux pollutions des eaux par les pesticides et les nitrates sont aujourd'hui estimés entre 940 et 1 490 millions d'euros par an en France ; les économies liées à l'évitement de ces pollutions grâce à l'agriculture biologique sont estimées entre 20 et 46€/ha. De plus, l'agriculture biologique produit des bénéfices écologiques et sociétaux essentiels : amélioration de la qualité nutritive des produits, création d'emplois, régulation environnementale.

C'est pourquoi nous en appelons à votre mobilisation pour assurer aux paysannes et paysans qui ont su entreprendre une courageuse transition vers l'agriculture biologique, un soutien à la hauteur de leur engagement, et ce pour la PAC de transition et la PAC post-2020.

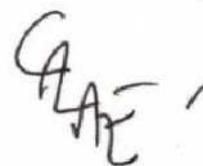
Vous trouverez ci-dessous une proposition de question à soumettre au gouvernement. Selon vos possibilités, nous vous proposons à minima de déposer une question écrite ou orale. Si l'actualité vous le permet, vous pourriez déposer une question d'actualité au gouvernement. Si votre groupe est intéressé, il pourrait poser une question orale avec débat au ministre ou encore mieux, un débat en séance publique.

Certains que vous serez sensibles au risque qu'encourt l'agriculture biologique, nous vous invitons à répondre favorablement à notre requête.

Veillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Nicolas Calame

Pour la Confédération Paysanne de l'Indre



¹ <https://agriculture.gouv.fr/quantifier-et-chiffrer-economiquement-les-externalites-de-lagriculture-biologique>

Annexe 6

Lettre envoyée au Préfet et aux sénatrices dénonçant la réautorisation des néonicotinoïdes



Confédération paysanne de l'Indre
Maison de l'Agriculture
24 rue des Ingrains
36022 Châteauroux
02 54 61 62 40
confpays36@gmail.com
Site internet : <http://indre.confederationpaysanne.fr>
Facebook : Confédération paysanne de l'Indre

A l'attention de Mme la Sénatrice
Frédérique GERBAUD

Châteauroux, le 22 octobre 2020

Objet : Mobilisation contre le projet de loi autorisant la réintroduction des néonicotinoïdes

Madame la Sénatrice,

Comme vous le savez, l'Assemblée Nationale vient de voter mardi 6 octobre le projet de loi approuvant la réintroduction des semences enrobées aux néonicotinoïdes, avec 313 voix pour, 158 contre, 56 abstentions.

La Confédération paysanne de l'Indre dénonce fermement ce vote qui constitue un recul inadmissible du gouvernement sur les questions agricoles, environnementales, sociales et sanitaires. Ce projet de loi ne fait que repousser à nouveau l'échéance d'un changement de pratiques et met en péril les apiculteurs et apicultrices, alors même que les effets néfastes des néonicotinoïdes sont connus¹. Contrairement aux annonces gouvernementales, la récolte avant floraison, l'interdiction de planter des cultures à fleurs et le recours aux semences enrobées ne protégeront pas les abeilles et la biodiversité :

- Tout d'abord, l'exposition des abeilles et autres pollinisateurs aux néonicotinoïdes se fait aussi, et peut-être même surtout, par les fleurs sauvages. Une étude de 2015 montre clairement que les plantes se trouvant à proximité des cultures traitées aux néonicotinoïdes sont largement contaminées, conduisant ainsi à une contamination importante du pollen ramené dans les ruches. Or, les néonicotinoïdes agissent à des doses très faibles sur le système nerveux central des abeilles. À des doses sublétales, ils perturbent leur sens de l'orientation, leurs facultés d'apprentissage, leur capacité de reproduction etc., ce qui contribue au dépérissement des colonies.
- Ensuite, les néonicotinoïdes sont persistants. Ils sont transportés par la sève dans toute la plante au fur et à mesure de sa croissance, mais seulement 1,6 à 20 % de la matière active est réellement absorbée par la plante, et plus de 80 % contaminent les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques. Dans les sols, ces matières actives toxiques peuvent mettre plusieurs années à se dégrader, et les résidus obtenus après leur dégradation sont parfois plus toxiques que les matières actives. On les retrouve donc longtemps après l'arrêt de leur utilisation dans les sols cultivés, dans les plantes qui poussent les années suivantes et dans l'environnement des champs traités (ils peuvent y être amenés par le ruissellement, l'érosion éolienne, etc.), exposant ainsi les pollinisateurs à un risque important. Ces risques pour l'ensemble des pollinisateurs sont confirmés par une étude de 2019 conduite par des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

¹<https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=10513>

https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/LETTRE%20NEONICOTINOIDE_parlementaires.pdf

(CNRS) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) qui analyse les conséquences du moratoire de l'UE de 2013, restreignant l'emploi de trois de ces insecticides par le suivi de cultures de colza d'hiver pendant cinq années consécutives au moratoire européen, de 2014 à 2018.

Il est faux de dire que cette dérogation est mise en place pour protéger les producteurs et productrices de betteraves. Ce texte est au service d'une filière agro-industrielle qui va pouvoir continuer à fonctionner comme avant et ce en poursuivant la pression aux rendements et aux prix bas pour les paysan.ne.s. C'est la surproduction pour alimenter le marché international, choisie et organisée par les industriels, qui impose une situation catastrophique aux producteurs et productrices. Cette dérogation pour la filière betterave ouvre la porte à d'autres dérogations, d'autres pas en arrière, sans s'attaquer aux racines du problème. Pour répondre aux aléas climatiques, sanitaires et économiques, ce qu'il faut c'est un cadre protecteur pour les paysan.ne.s. Ce qu'il faut c'est réguler, maîtriser, répartir et favoriser enfin des solutions plus résilientes pour permettre la transition écologique, plutôt que produire plus.

Les néonicotinoïdes ont des effets délétères avérés inacceptables sur les insectes pollinisateurs et sur la biodiversité, sur la qualité des sols et de l'eau, et sur la santé humaine. Vingt ans d'études scientifiques l'ont prouvé et ont abouti à la décision de les interdire. Accepter la réautorisation des néonicotinoïdes encourage un modèle agricole à bout de souffle et conduit nos agriculteur.trice.s dans une impasse. C'est aussi en contradiction totale avec les alertes des scientifiques qui invitent à protéger davantage la biodiversité. La cour des comptes européenne a par ailleurs récemment pointé les échecs des actions mises en place en matière de protection de la biodiversité et dénonçait notamment les 206 dérogations octroyées entre 2013 et 2019 en Europe pour l'usage des 3 principaux néonicotinoïdes sujets à restriction en 2013 puis strictement interdits en 2018. Il y a urgence à mettre en place des politiques publiques efficaces de sauvegarde des pollinisateurs, nécessaires à 85 % des plantes cultivées en Europe.

Les solutions alternatives au recours de ces produits dangereux existent et doivent être développées et soutenues. En dernier recours, des fonds d'urgence écoconditionnés peuvent être débloqués durant la transition pour compenser d'éventuelles pertes et transformer les pratiques agricoles.

L'opinion rejette massivement ce recul inacceptable proposé par le gouvernement. 7 français.es sur 10 se disent opposé.e.s à cette dérogation d'après un récent sondage. Plus de 130 000 citoyen.ne.s ont également signé une pétition contre la dérogation en seulement quelques jours. Un tel recul sur la loi de 2016 et la protection de notre environnement ne peut être adopté contre l'avis des citoyen.ne.s. L'UE fait également le choix de tracer un chemin vers la fin de notre dépendance aux pesticides (cf. les Stratégies Biodiversité et Farm to Fork). Ce vote va à l'encontre du principe de non-régression du droit à l'environnement promulgué dans la loi sur la reconquête de la biodiversité en 2016.

La Confédération paysanne de l'Indre revendique une politique ambitieuse pour porter et mettre en œuvre des solutions de long terme qui permettront de protéger et soutenir les agriculteur.trice.s d'aujourd'hui et de demain, sans menacer à nouveau la filière apicole.

Nous attendons donc de vous de ne pas voter ce projet de loi lors de son passage au Sénat et de faire la différence en soutenant une agriculture qui protège les agriculteurs et agricultrices.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Sénatrice, nos respectueuses salutations.

Pour la Confédération paysanne de l'Indre
Sylvain Gorbault, co-porte-parole



Annexe 7

Lettre envoyée aux élu.e.s demandant une régulation des nouveaux OGM



Confédération paysanne de l'Indre
Maison de l'Agriculture
24 rue des Ingrains
36022 Châteauroux
02 54 61 62 40
confpays36@gmail.com
Site internet : <http://indre.confederationpaysanne.fr>
Facebook : [Confédération paysanne de l'Indre](#)

Châteauroux, le 18/11/2020

Nouveaux OGM et VrTH : Les citoyens demandent des comptes

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Afin de protéger l'environnement, les productions agricoles et la santé des consommateurs d'une introduction non maîtrisée d'organismes génétiquement modifiés, l'Europe et la France se sont dotées de réglementations fortes, fondées sur les principes irrévocables de précaution et de transparence. Ce choix stratégique est largement plébiscité par les citoyens, qui restent très attachés au fait d'évaluer les OGM avant toute autorisation de dissémination puis, lorsqu'ils sont autorisés, de les étiqueter et de les tracer. Il a en outre permis d'investir sur la production de qualité et des filières sans-OGM. Aujourd'hui, cette orientation est remise en cause par des entreprises du secteur qui ont pour seul objectif une dérégulation totale de la commercialisation de leurs variétés ou produits génétiquement modifiés.

C'est pourquoi nous avons agi devant le Conseil d'État et la Cour de Justice Européenne. La procédure a permis de clarifier le champ d'application de la réglementation OGM, afin que les nouvelles techniques développées par l'industrie pour produire des OGM soient soumises à la réglementation.

Le gouvernement français a annoncé en février dernier son intention de se conformer à la décision du Conseil d'État¹ et de publier un décret confirmant que les techniques de mutagenèse dirigée et de *mutagenèse aléatoire appliquée sur des cultures in vitro de cellules végétales*² produisent des OGM réglementés. **Mais la date butoir donnée par le Conseil d'Etat a expiré le 7 Août et le gouvernement n'a ni publié le décret, ni même réalisé la consultation publique obligatoire d'un minimum de 15 jours précédant sa publication**³.

De même, avant le 7 Août, le gouvernement devait "prendre les mesures nécessaires en matière d'évaluation des risques" concernant toutes les variétés rendues tolérantes aux herbicides (VrTH), y compris celles qui ne sont pas considérées comme des OGM réglementés. Aucune mesure n'a été prise à ce jour.

En mai dernier, le gouvernement français a notifié le projet de décret sur la mutagenèse à la Commission européenne. Sans surprise, une trentaine de commentaires négatifs ont été envoyés par des acteurs de l'industrie semencière. Aussi, 5 Etats membres ainsi que la Commission européenne ont exprimé leur opposition au projet de décret et ont ainsi prolongé le délai de consultation.

En faisant le choix de se soumettre à cette procédure européenne, le gouvernement se plie au chantage de l'industrie semencière, d'une poignée d'États et de la Commission européenne qui abusent des procédures

¹ <https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/certains-organismes-obtenus-par-mutagenese-doivent-respecter-la-reglementation-ogm>

² Consistant à soumettre des cellules végétales cultivées in vitro à des agents mutagènes chimiques ou physiques

³ En application de ce décret, le gouvernement souhaitait interdire la culture et la commercialisation de 96 VrTH de colza CL, par un arrêté qui devrait être publié au plus tard le 7 novembre, le Conseil d'État lui ayant donné 9 mois pour le faire.



Confédération paysanne de l'Indre

Maison de l'Agriculture

24 rue des Ingrains

36022 Châteauroux

02 54 61 62 40

confpays36@gmail.com

Site internet : <http://indre.confederationpaysanne.fr>

Facebook : [Confédération paysanne de l'Indre](#)

de la comitologie européenne pour tenter de bloquer l'application de la réglementation OGM. Ce sont en effet les mêmes arguments erronés qui sont utilisés et qui ont déjà été rejetés par les deux juridictions suprêmes européenne et française. La mutagenèse appliquée sur des cellules végétales cultivées *in vitro* n'est pas plus traditionnelle que la transgénèse. Elle transgresse les mêmes barrières naturelles de l'évolution des plantes et génère les mêmes risques qui doivent donc être évalués de la même manière. Jouer sur les mots et abuser d'un vocabulaire technique peu connu du public en déformant sa signification pour semer la confusion et tenter de faire passer des vessies pour des lanternes, ou les nouvelles techniques de modification génétique pour des techniques traditionnelles de sélection des plantes, est une pratique courante de nombreux lobbyistes. Elle n'est pas admissible de la part des autorités publiques, qu'elles soient nationales ou européennes.

La clarification apportée par la Cour de Justice Européenne et par le Conseil d'Etat en France devrait être appliquée sans délais. Au lieu de ça, les tentatives de changer la réglementation européenne sur les OGM, trop protectrice des consommateurs et des paysans au goût de l'industrie des biotechnologies, se multiplient. L'obstruction face au décret français en est le signe.

Ces tentatives de contournement des principes de précaution et de transparence transcrits par des décisions juridiques qui s'imposent sont inacceptables et violent la volonté de l'écrasante majorité des citoyens. Elles ne servent que les intérêts particuliers de l'industrie des biotechnologies qui essaye de placer ses produits brevetés comme seule solution aux enjeux de demain dans les divers plans de relance en France ou en Europe.

Nous vous appelons à interpeller le gouvernement, dénoncer son inaction, et à exiger la publication de ces décrets et arrêtés dans les meilleurs délais, ainsi que l'abandon des tentatives d'affaiblissement de la réglementation européenne sur les OGM.

Mesdames, messieurs les parlementaires nous restons à votre disposition pour échanger et envisager des actions sur ce sujet de la plus haute importance.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les députés et sénatrices nos cordiales salutations.

Sylvain Gourbault, co porte-parole de la Confédération paysanne de l'Indre

Contacts :

Sylvain GOURBAULT, co-porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Indre : 06 87 89 66 60 ;
sylvaingourbault@gmail.com

Emilie DOUSSIN, animatrice de la Confédération Paysanne de l'Indre : 06 41 05 79 74 ;
confpays36@gmail.com

Annexe 8

Lettre envoyée au Préfet concernant le projet photovoltaïque de Mâron



A l'attention de M Thierry Bonnier
Préfet de l'Indre
Préfecture de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés
36 000 Châteauroux

Objet : Demande de surseoir à la signature du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Mâron

Monsieur le Préfet,

Lors de la réunion de la CDPENAF du 17 décembre 2020, le permis de construire (PC 03611219S0001) d'une centrale photovoltaïque au sol sur terres agricoles à Mâron a reçu un avis favorable (avec réserves). Par contre, un vote négatif a sanctionné l'étude préalable du même projet.

Une Charte départementale pour le développement de projets photovoltaïques au sol dans l'Indre, élaborée avec l'association des Maires de l'Indre (AMI), la Chambre d'Agriculture de l'Indre et les services de l'Etat et signée par vous-même, a reçu l'avis favorable de la CDPENAF le 19 décembre 2019.

Les partenaires de cette Charte s'engagent sur trois principes de mise en œuvre dont le suivant :

Principe n°1 : « limiter la consommation de foncier agricole, forestier et naturel ou « pas de projet photovoltaïque au sol sur terres agricoles. »

Les partenaires de la Charte s'engagent à faire appliquer les priorités rappelées dans l'encadré n° 1 : « Les services de l'Etat, avec l'appui des élus et partenaires fourniront dans l'année suivant la signature de la Charte (soit avant le 19/12/2020) un recensement des sites dégradés, pollués ou artificialisés à l'échelle départementale. Il sera porté à la connaissance des élus locaux et des développeurs. Les réflexions d'implantation qui peuvent être portées par une commune ou une communauté de communes doivent se faire en ayant une démarche prospective et planifiée à l'échelle minimale du territoire de la communauté de communes. »

Les élus du département « doivent identifier lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou lors de l'émergence d'un projet sur leur territoire à une maille inter-communale, les sites artificialisés, dégradés ou non agricoles sans enjeu naturel ou paysager propice au développement de parcs photovoltaïques. »

Or, concernant Châteauroux Métropole, le recensement de ces sites artificialisés, dégradés ou non agricoles sans enjeu naturel ou paysager n'est toujours pas réalisé et n'est prévu que pour juillet 2021.

En conséquence, par respect des principes de cette Charte, signée par vos soins, nous vous demandons par la présente, en attendant ce recensement, de surseoir à la signature du permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol sur terres agricoles de Mâron.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le comité de la
Confédération paysanne de
l'Indre

Robin Doublier, co-porte-
parole



Pour les Jeunes
Agriculteurs de l'Indre

Astrid Plisson, présidente



Pour le Groupement
départemental des
Agriculteurs bio de l'Indre

Jean-Michel Le Jeanne,
co-président



Pour Indre Nature

Jacques Lucbert, président



CONTACTS :

Philippe Guénin, représentant de la Conf36 à la CDPENAF : 07 61 01 40 31

Thomas Lory, représentant des JA36 à la CDPENAF : 06 79 58 75 25

Jacques Breton, représentant du GDAB36 à la CDPENAF : 02 54 38 81 80

Jean-Pierre Fonbaustier, représentant Indre Nature à la CDPENAF : 06 42 97 52 01

Annexe 9

Représentants de la Confédération Paysanne de l'Indre dans les différentes instances en 2021

COMMISSIONS	Nom Prénom	Tel	Mail
<i>CDOA structures et économie</i>	GOURBAULT Sylvain (1-Nicolas CALAME / 2-Bruno BARDON)	02 54 01 17 66	sylvaingourbault@gmail.com
	BRULET Didier (1-Frédéric GAGNOT/ 2-Sébastien HESLOUIS)	02 54 07 74 06	brulet.concin@voila.fr
<i>CDOA Environnement</i>	CALAME Nicolas et BRULET Didier	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
<i>CDOA commission élevage</i>	CALAME Nicolas	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
<i>CDOA Agridiff</i>	BARDON Bruno	02 54 38 95 83	bruno.bardon036@orange.fr
<i>CDOA Commision Agrément GAEC</i>	BRULET Didier (suppléant Bruno Bardon)	02 54 07 74 06	brulet.concin@voila.fr
<i>CDPENAF</i>	GUENIN Philippe	02 54 36 25 05	mquenin@free.fr
<i>Stage 21h – Installation</i>	CALAME Nicolas / BRULET Didier	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
<i>Agriculteur Demain</i>	BARDON Bruno	02 54 38 95 83	bruno.bardon036@orange.fr
<i>Commission consultative des baux ruraux</i>	BARDON Bruno comme représentant Conf' (sans voix délibérative) - FONBAUSTIER Jean-Pierre Fonbaustier et CALAME Nicolas (S) choisis pour le collège preneur (2018-2023)	02 54 38 95 83	bruno.bardon036@orange.fr
<i>Tribunal paritaire des baux ruraux</i>	Pas de représentant de la Conf choisi pour 2018-2023		
<i>Commission Départementale d'Aménagement Foncier (remembrement, géré par CG)</i>	CALAME Daniel	02 54 61 07 19	daniel.calame@orange.fr
<i>Calamités</i>	PARYSECK Jean Michel	02 54 40 41 58	jean-michel.parysek@orange.fr
<i>Élus Chambre départementale</i>	CALAME Nicolas	02 54 47 23 12	nico.calame@orange.fr
	FONBAUSTIER Jean-Pierre	02 54 49 07 64	fonbaustier.jp@wanadoo.fr

Annexe 10 : Revue de presse 2020 non exhaustive

La Conf36 se mobilise pendant la crise du coronavirus, mars-avril

La Nouvelle République

à chaud

La Conf' déplore la fermeture des marchés

Dans un communiqué, la Confédération paysanne dit « regretter le choix politique de fermer l'ensemble des marchés de France, alors même que les marchés dans l'Indre s'étaient bien déroulés la semaine précédente ». Le syndicat agricole, qui précise avoir écrit au préfet pour l'alerter de la situation, estime « faire face à une situation injuste et choquante en ce qui concerne les supermarchés qui eux restent ouverts malgré des risques de contaminations [...] qui ne sont pas plus faibles que sur des petits marchés en plein air bien organisés ». Il déplore « un choix politique qui met de nombreux producteurs fermiers dans une difficulté encore plus grande qu'ils ne l'étaient déjà » et demande aux autorités « de préciser au plus vite les mesures d'accompagnement et d'indemnisation qui seront mises en place » et d'« informer clairement des moyens que les producteurs utiliseront pour se "débarrasser" du lait qu'ils ne peuvent plus transformer faute de débouchés ».

La carte des producteurs de la Conf' continuant la vente directe, sur la nr.fr

coup de gueule

Réouvertures des marchés : la demande de la Conf' aux maires

La Confédération paysanne de l'Indre, après avoir interpellé la préfecture pour permettre l'autorisation de nombreux marchés dans le département, veut appeler « les mairies qui ne l'ont pas encore fait à réaliser la démarche de demande de dérogation auprès de la préfecture et à faire le nécessaire pour organiser le marché de leur commune en respectant les mesures sanitaires nécessaires ». Elle vient ainsi d'envoyer un courrier à Bruno Chartier, maire de Saint-Gaultier, pour lui rappeler que sa commune peut prétendre à une dérogation pour rouvrir son marché qui a en principe lieu tous les vendredis, de 8 h à 13 h, place du Champ-de-foire.

la phrase

« Nous espérons vivement que les habitant.e.s de l'Indre feront preuve de confiance et de solidarité afin d'être au rendez-vous que les producteurs.rice.s leur donnent toutes les semaines sur les marchés du département ».

Dans un communiqué, la Confédération paysanne rappelle que la crise actuelle « implique des difficultés de commercialisation et des pertes de chiffres d'affaires pour de nombreux paysans ». Le syndicat agricole, qui tient à jour une carte des points de vente directe sur son site Internet, se « réjouit » ainsi de la décision du préfet de rouvrir une vingtaine de marchés dans le département (NR d'hier). Il assure par ailleurs que « toutes les mesures seront appliquées pour limiter au maximum les risques de contamination sur ces marchés, mesures prises par les services communaux mais également par les producteurs, tous extrêmement conscients du risque sanitaire auquel nous faisons face ».

La vente à la ferme et les marchés continuent



Les petits producteurs vous attendent.

La Confédération paysanne de l'Indre a tenu à réagir aux conséquences du coronavirus sur les producteurs fermiers. « Les conséquences de l'épidémie du coronavirus entraînent, pour certains producteurs, des baisses importantes de commandes (restauration collective, traiteurs, etc.). Lorsqu'il s'agit de produits frais, qui ne peuvent être stockés, cela peut leur poser de réelles difficultés. »

La Confédération paysanne de l'Indre souhaite leur apporter son soutien et rappeler qu'à l'heure où de nombreuses personnes font la queue dans les supermarchés, chacun peut soutenir directement les producteurs en s'approvisionnant en direct sur leur ferme, dans les épiceries de proximité ou sur les marchés de plein air. « La Confédération paysanne de l'Indre va réaliser, dans les prochains jours, une carte des points de vente pour permettre à chacun de savoir où et quand s'approvisionner en produits locaux. En effet, la vente directe à la ferme, ainsi que la plupart des marchés, restent aujourd'hui autorisés et les producteurs prennent toutes les précautions sanitaires nécessaires. Nous appelons les consommateurs à également respecter, de leur côté, l'ensemble des consignes (distance, absence de contacts physiques, attestation de déplacement, etc.) afin que ces modalités de vente en direct puissent être maintenues tout au long de la crise. Les circuits courts : vente à la ferme, marchés de producteurs, AMAP... ont l'avantage de la proximité et de la résilience en cas de crise. Par rapport aux supermarchés, lieux de confinement, où la libre-service peut engendrer une augmentation des contacts avec le virus, et où la densité humaine peut être importante, les points de vente en circuit court ne doivent pas être délaissés durant cette crise, bien au contraire. Ils évitent la concentration des points de vente et permettent aux producteurs(trices) locaux(les) de continuer à vivre de leur métier. Nous avons mutuellement besoin l'un de l'autre, producteurs et consommateurs. »

agriculture

La fête paysanne régale son public

Pellevoisin. La Confédération paysanne a organisé sa fête annuelle, hier. Il a été question de pratiques agricoles, mais aussi de gourmandises, de musique et de bon temps.



Les savons de Delphine Guillaume ont parfumé les allées de la ferme.

Le marché des producteurs a attiré le public.

Delphine Guillaume connaît ses produits par cœur. Cette fabricante de savons artisanaux, installée à Villeotrais depuis deux ans, les fabrique de A à Z, sur son exploitation, là même où elle invite ses clients à venir se les procurer. « Je fais des savons au lait d'ânesse, avec les cinq baudets du Poitou que j'éleve chez moi. Mes savons ? Ils sont sans huile de palme, sans glycérine ajoutée, sans colorant et sans adjuvant. Je suis une autodidacte, j'ai mis dix années à mettre au point mes recettes, mais j'y suis arrivée et je crois pouvoir dire que mes clients, fidèles, sont ravis du résultat. »

Hier, lors de la fête organisée par la Confédération paysanne, elle se sentait à sa place : « Ici, on vend les circuits courts, et je ne peux pas être à la pointe dans ce domaine puisqu'en attendant que mon magasin soit aménagé, je reçois les gens directement dans mon labo ! Comme ça, ils voient comment je travaille et les produits que j'utilise. »

Des produits comme l'huile d'olive, l'huile d'avocat, le beurre coco, le beurre de karité, la cire d'abeille, et plein d'autres encore. « Chacun a ses spécificités et son utilité. »

« Mettre en valeur la vie paysanne »

À ses côtés, de nombreux producteurs et artisans accueillent eux aussi le public avec des produits de très grande qualité. « C'est le principe même de notre démarche, précise Robin Doublier, propriétaire de la ferme qui recevait l'événement, et porte-parole de la Confédération paysanne. Cette fête, c'est un peu la vitrine de ce que nous faisons tout au long de l'année. Elle nous permet aussi de nous rencontrer, entre producteurs, et de recevoir le public pour lui expliquer notre façon de voir les choses, qui est avant tout de mettre en valeur les paysages et la vie paysanne. »

Une vie dont il a été question tout au long de la journée, après une visite guidée de la ferme, un atelier de fabrication de lessive, une démonstration de chien de troupeau, un village associatif, sans oublier un ciné-débat « sur nos modes de consommation », un repas pay-san et un concert. « Nous avons aussi pensé à passer du bon temps, car c'est important. Nous avons ici d'excellents petits producteurs, qui nous ont préparés de délicieux plats à déguster. »

Christophe Gervais
christophe.gervais@vco.fr

Une journée paysanne au Relais

C'est la ferme du Relais, à Pellevoisin, qui a accueilli ce samedi 12 septembre la Fête de l'agriculture paysanne. Un événement organisé par la Confédération paysanne de l'Indre (lire encadré) et l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Indre (Adeari).



Réflexion de fond sur l'agriculture allée à une ambiance conviviale.

Dans le respect des règles sanitaires, l'accueil était assuré à la ferme du Relais par les agriculteurs Robin Doubliez, Sabine Chartraire et Martial Richard. Dans un monde de surconsommation et dans une société post-covid, la fête de la confédération paysanne de l'Indre a proposé une vision de l'agriculture de demain, centrée sur le local, le bio, et des valeurs comme le partage et l'écoute.

Outre la visite de la ferme du Relais et l'atelier de création de lessive biologique, l'événement a mis en valeur plusieurs associations et producteurs présents. Notamment l'association Cagette

et fourchette : elle fait le lien entre producteurs locaux et restaurations collectives et scolaires. Et c'est récemment lancée dans la vente aux particuliers.

Ateliers, marché et monnaie locale

Autre association présente : l'accueil paysan. C'est un réseau d'hébergements locaux autour de thématiques, de gîtes et de séjours ruraux. Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC), sur place également, invite les jeunes à réaliser des projets autour de l'agriculture.

Jacques Lucbert, président d'Indre nature, tenait également un stand. L'objectif : sensibiliser les visiteurs à la protection environnementale. « L'environnement est plus présent dans l'espace médiatique et le débat public, mais les mentalités évoluent plus lentement, notamment chez les décideurs politiques ».

« L'environnement est plus présent dans l'espace médiatique mais les mentalités évoluent plus lentement », estime Jacques Lucbert, président d'Indre nature.

Des commerçants équitables participaient à la journée. On pouvait les payer avec la « monnaie locale », la lignière. « L'usage des monnaies locales permet au citoyen de se réapproprier l'usage de la monnaie », estime Catherine Chenivisse, fondatrice de l'association du maintien de l'agriculture paysanne (Amap) du Berry.

Au marché paysan, unis de la lignière, on pouvait accéder aux producteurs locaux. Comme Olivier Morin, producteur de légumes et de volailles biologiques à Obterre. « L'agriculteur de de-

main se construit dans le local », affirme-t-il. Caroline Blin, maraîchère et productrice de condiments, proposait ses bocaux de confitures et de pickles.

Ciné-débat et soirée festive

D'autres produits locaux étaient proposés comme des coulis, des pâtes à tartiner, mais aussi les huiles, pains et brioches de Manuel Fleuret. « J'ai commencé à faire du pain grâce à un copain qui avait un four à pain, il y a vingt ans », raconte l'agriculteur de Chitray (Indre). « Mon idée et mon envie, ça a été de maîtriser la production de A à Z, avec différentes farines bio comme le blé et l'épeautre, en préservant la technique de cuisson au feu de bois. Maintenant je travaille avec des particuliers, mais aussi avec des épiceries biologiques, des magasins de producteurs et des marchés. »

Le ciné-débat autour du film de Patrick Viron *Cultivez Local !* a ensuite été animé par Bertrand Joyeux, paysan du Local, un magasin de producteurs à Neuvy-Saint-Sépulchre. La journée s'est terminée de manière festive autour d'un repas et de la musique folk.

La Conf' dans l'Indre

La Confédération paysanne est née en 1987. Ce syndicat agricole qui se revendique comme « paysan » est depuis reconnu comme une composante incontournable du syndicalisme français fin le monde de l'agriculture. Dans l'Indre, la Confédération paysanne a été créée en 1988. Le syndicat a pour objet la défense, l'organisation et la représentation des intérêts de travailleurs agricoles, pour une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. La confédération défend notamment des exploitations à taille humaine pour des produits sains et de qualité.



La Nouvelle République, 15 octobre 2020

social

L'apiculture « part en fumée »

Les apiculteurs et la Confédération paysanne ont lancé une opération d'enfumage de la préfecture, hier. Le but : manifester contre le retour des néonicotinoïdes pour les betteraviers.

Combinaison blanche enfilée, enfumoir allumé, les apiculteurs s'apprêtent à affronter la ruche, mais cette fois-ci, elle est d'une tout autre nature. Ce mercredi 14 octobre, c'est la préfecture de l'Indre, à Châteauroux, qu'ils sont venus enfumer, sans le bourdonnement des abeilles. Le seul miel qu'ils espèrent récolter est politique : une marche arrière sur la réautorisation des néonicotinoïdes, pourtant interdits en France depuis 2018, adoptée mardi 6 octobre dernier pour la seule filière des betteraves sucrières.

« Il y a d'autres alternatives »

Selon les betteraviers et les industriels du sucre, cet insecticide est le seul capable de sauver le secteur, qui doit faire face cette année à une recrudescence des pucerons, porteurs de la jaunisse. Ce que contestent les apiculteurs et le syndicat agricole Confédération paysanne. « Il y a différentes alternatives qui ont fait leurs preuves, comme une sélection variétale ; certaines variétés sont résistantes à la jaunisse. Mais aussi, et c'est la base, faire une rotation longue de manière à diminuer la pression des insectes sur les betteraves », détaille Sylvain Gourbault, co-porte-parole de la Confédération paysanne de l'Indre. Pour marquer leur désaccord, le syndicat et les apiculteurs ont décidé de manifester, devant « ce lieu symbolique du pouvoir » qu'est la préfecture, équipés de tout l'outillage nécessaire pour enfumer la place de la Victoire et des Alliés. Un peu plus de 70 personnes, syndicalisées ou non, se sont jointes à l'opération. L'objectif : rappeler aux élus « l'impact des néonicotinoïdes sur la biodiversité ». « Ce produit désorienté les abeilles, perturbe les cou-

vains, les ruches, liste Philippe Pavageau, apiculteur à Mériçny. Mais, en plus, il y a une rémanence du produit pendant environ trois ans dans les sols et une migration possible jusqu'à 10 km aux alentours du lieu de traitement à travers le vent et l'eau. »

En d'autres termes, si les abeilles ne se posent pas directement sur la betterave - qui est généralement récoltée avant que ses fleurs apparaissent -, et que la filière n'est pas des plus présentes en Indre, le danger est de voir tout un écosystème bouleversé, plantes et insectes compris, assure le syndicat des abeilles du Berry. Par conséquent, ce retour de l'insecticide lèse aussi bien les apiculteurs que les arboriculteurs et les herboristes, estime Simon, herboriste lui-même. « Dans nos métiers, les insectes sont ce qu'il y a de plus précieux. Nous avons besoin de pollinisateurs. Notre activité est remise en cause ». Leur plus grande crainte, désormais, est de voir cette dérogation « étendue à d'autres cultures » et d'être, à leur tour « enfumés ».

Dorian Le Jeune

Echo du Berry, 22/10/2020

Néonicotinoïdes : la colère des apiculteurs du Berry

Une centaine de militants écologistes et d'apiculteurs ont enfumé la préfecture de l'Indre à Châteauroux pour dénoncer le retour des néonicotinoïdes dans les champs de betteraves.

Ils avaient un message à faire passer. Le 14 octobre dernier, une centaine d'apiculteurs et de militants écologistes ont organisé une opération d'enfumage devant la préfecture de l'Indre à Châteauroux afin de dénoncer le retour des néonicotinoïdes. En effet, l'Assemblée nationale a récemment approuvé un projet de loi autorisant l'utilisation dans les champs de betteraves sucrières de cet insecticide, pourtant interdit en France depuis 2018 en raison de ses effets néfastes sur l'environnement. Une décision très attendue par la filière française du sucre, mise en péril cette année par la crise du coronavirus et par une épidémie de jaunisse touchant les plants, mais qui suscite l'incompréhension et la colère des apiculteurs. « La toxicité des néonicotinoïdes, notamment sur les abeilles, est reconnue par toute la communauté scientifique », s'insurge Philippe Pavageau, apiculteur à Mériçny



Certains manifestants avaient revêtu leur tenue d'apiculteur pour l'occasion.



ception de Loïc Kervran et Jean-Paul Dufregne qui ont voté contre.

« C'est un problème de santé publique »

La toxicité des néonicotinoïdes ne concerne pourtant pas seulement les abeilles et, de manière générale, les insectes pollinisateurs. Il a en effet été montré que ces pesticides avaient des effets néfastes sur les sols. « Lorsque des semences sont enrobées avec des néonicotinoïdes pour les protéger des pucerons, seulement 20 % de la substance est utilisée par la plante, rappelle Philippe Pavageau. Le reste part dans la terre. Et les résidus de ces produits restent des années dans les sols... C'est donc un problème de santé publique. » S'ils tentent donc d'alerter le grand public sur la question des pesticides néonicotinoïdes, c'est également parce que les apiculteurs craignent que la dérogation accordée aux acteurs de la filière sucrière ne s'étende à d'autres secteurs. « Pourquoi les céréaliers ne mettraient-ils pas le pied dans la porte ? », se demande Sylvain Gourbault. Une question pour l'instant sans écho.

Antoine Bertaux

La Nouvelle République, 17 décembre 2020

agriculture

La Conf' pleure « une ferme disparue »

Jeu-les-Bois. Le syndicat agricole a manifesté, hier, devant une petite ferme rétrocedée par la Safer à un important exploitant. Il dénonce un cas « symptomatique de la concentration des terres ».

Ils sont venus en provenance de Champagne berrichonne, de Brenne, du Boischaud, en somme, de tout le département : une trentaine d'agriculteurs de la Confédération paysanne ont manifesté, hier après-midi, devant une ferme, désormais déserte, au lieu-dit « Lavaud ».

La raison : le 4 décembre, cette exploitation de polyculture-élevage de 85 ha (dont 14 ha de bois) avec des bâtiments d'élevage, a fait l'objet d'une vente avec clause de substitution (1) à la SCEA La Villeneuve, via la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de l'Indre.

« On n'est plus personne... »

Problème, pour le syndicat, l'acquéreur en question dispose déjà de plus de 400 ha et se servira de ces terres pour de la culture. « C'est donc encore une ferme d'élevage qui part à l'agrandissement, alors qu'elle



Une trentaine d'agriculteurs se sont rassemblés devant cette ferme au lieu-dit « Lavaud ».

aurait pu permettre une installation », déplore Robin Doublier, l'un de ses co-porte-parole, tout en précisant qu'« il s'agit d'un cas symptomatique de la concentration des terres, mais pas particulier » (2).

Car la Conf' pointe surtout une méthode « légale mais pas éthique », nuisant à l'installation de jeunes agriculteurs. « La Safer, en servant d'intermédiaire, permet à la vente de ne pas figurer dans les notifications qui sont envoyées aux syndicats agricoles, détaille Sébastien Heslouis, autre co-porte-parole. La publicité est réduite à la publication sur les sites internet de la Safer et de la DDT, dans L'Aurore paysanne et sur les panneaux d'affichage en mairie ». Le syndicat estime que cette publicité est insuffisante et exclut des candidats potentiels, notamment hors cadre familial : « Elle ne permet pas à l'ensemble des syndicats et des organismes accompagnant les installations d'être informés de la vente longtemps et amont et de proposer un éventuel repreneur ».

Qui plus est, « le prix fixé dès le départ entre le vendeur et l'acquéreur est dissuasif pour tout jeune qui souhaiterait s'installer ». Dernière salve pour la Safer : « Comme elle a la compétence pour délivrer les autorisations d'exploiter, ces dossiers ne sont pas débattus en Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) et contiennent

« le contrôle des structures ». La Conf' demande ainsi « une nouvelle loi foncière qui garantisse l'accès à la terre et les nouveaux paysans ». « Cela irait dans le sens de la rationalisation et de la souveraineté alimentaire souhaitées par le gouvernement », déclare Robin Doublier. Emmanuel Macron et Didier Guillaume (ancien ministre de l'Agriculture) l'avaient d'ailleurs promise, mais Julien Denormandie (nouveau ministre de l'Agriculture) l'a enterrée ! »

« Il y a soixante ans, les paysans représentaient 30 % de la population active ; aujourd'hui, ce n'est plus que 3 %, résume Sylvain Gourbault, autre co-porte-parole. On sera bientôt une espèce en voie de disparition, on n'est plus personne... »

Jean-Sébastien Le Berre

(1) La Safer ne substitue à l'acquéreur puis lui rétrocède le bien, en prélevant une marge à l'occasion de la vente.

(2) Lors du même comité technique de la Safer, une autre ferme, située à Issoudun et comprenant des bâtiments et 62 ha de terres, a trouvé une acquiescente exploitant 235 ha.

Echo du Berry, 23/12/2020

À Jeu-les-Bois, la ferme de Lavaud sème la discorde

La Conf' paysanne de l'Indre a organisé une manifestation mercredi dernier pour alerter sur le phénomène d'agrandissement des exploitations et sur la désertification des campagnes.

Le 4 décembre dernier, le comité technique de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Indre (Safer) rétrocédait une exploitation de polyculture-élevage de 85 ha avec bâtiments d'élevage, pour l'agrandissement de la Société civile d'exploitation agricole La Villeneuve. Une vente avec clause de substitution via la Safer qui a provoqué l'ire de la Confédération paysanne de l'Indre, qui avait donc appelé à manifester devant cette ferme désormais déserte, à Jeu-les-Bois.

Et pour cause : le nouvel acquéreur possède déjà 400 ha de terres. « C'est encore une ferme d'élevage qui part à l'agrandissement, alors qu'elle aurait pu permettre une installation », regrette Robin Doublier, l'un des porte-parole de la Conf'. Un cas loin d'être isolé. Lors de ce même comité, une ferme de 62 ha à Issoudun a ainsi été cédée à un repreneur exploitant déjà 235 ha.



La ferme de Lavaud à Jeu-les-Bois est désormais déserte.

Si elle juge compréhensible la démarche du vendeur qui cherchait simplement un acheteur dans un contexte difficile, la Conf' se montre en revanche plus sévère sur le rôle de la Safer et sur la méthode de vente. En jouant les intermédiaires entre les deux parties, l'organisme aurait en effet permis à la vente de ne pas figurer dans les notifications envoyées aux syndicats agricoles. La publicité autour de l'opération peut ainsi apparaître minimale. Un procédé « tout à fait légal » mais qui, selon le syndicat agricole, limite la possibilité pour un repreneur

d'être informé. « Nous avons pris connaissance de la vente il y a seulement quinze jours », dénonçait Sébastien Heslouis, co-porte-parole de la Conf'. C'est trop court pour trouver un candidat à une reprise. On regrette que la Safer s'éloigne de sa fonction première qui est de contribuer à l'installation des jeunes agriculteurs. » De même, la Confédération paysanne déplore que ces dossiers ne soient pas débattus en commission départementale d'orientation agricole (CDOA) puisque la Safer, ayant la compétence pour délivrer les autorisations d'exploiter, pourrait donc « contourner » le contrôle des structures. Elle regrette aussi que le prix fixé dès le départ soit « trop dissuasif » pour un jeune acheteur. Des accusations infondées selon la Safer. « Le bien est en vente depuis presque un an et nous avons organisé une vingtaine de visites,

indique Mailys Sevray, directrice de la Safer de l'Indre. Nous avons fixé le prix de vente au fur et à mesure des négociations. Nous avons également organisé trois campagnes de publicité et nous avons battu le terrain pour trouver un jeune repreneur. Mais nous n'en avons pas rencontré. Si la Conf' connaît de jeunes candidats à l'installation, qu'elle nous les envoie. C'est faux de dire que nous ne les aidons pas. Nous avons d'ailleurs pour projet de créer à l'horizon 2021 une prestation de portage foncier. C'est-à-dire que la Safer achèterait du foncier qu'elle louerait à de jeunes agriculteurs pendant quelques années avant que ceux-ci puissent racheter les terres. Problème, les jeunes se font rares ! » Et si l'initiative est saluée par les membres du syndicat agricole, ces derniers veulent aller encore plus loin avec une nouvelle loi foncière destinée à garantir l'accès à la terre aux jeunes agriculteurs. Un enjeu majeur, alors les campagnes se voient et que près de 43 % des exploitants agricoles français seront en âge de partir à la retraite d'ici à 2026. Promis par Emmanuel Macron, ce projet de loi a toutefois été enterré, pour l'heure par le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. ■ Antoine Bertaux

FONGÈ ET FLORULE
Le Petit-Houx
LE PETIT-HOUX, BOTANIQUEMENT PARLANT, N'A RIEN À



Écolos et agriculteurs rassemblés contre le solaire

« Nous voulons lancer un signal d'alerte avant que ce type de projet n'avalè l'ensemble des terres agricoles du département. » Le message des quatre organisations - Jeunes agriculteurs, Confédération paysanne, Indre Nature et Groupe de développement de l'agriculture biologique (GDAB) - est volontairement alarmiste.

Que dénoncent-elles au juste ? L'implantation de centrales photovoltaïques au sol sur des espaces naturels ou des terres agricoles, à l'instar du projet de 39 hectares existant à Mâron et qui a reçu l'aval de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et fonciers), le 17 décembre 2020.

Une charte pas respectée ?

Maxime Breuillard, secrétaire général des Jeunes agriculteurs, Robin Doublier, porte-parole de la Confédération paysanne, Jacques Luchbert, président d'Indre Nature, et Jacques Breton, représentant GDAB, ont été unanimes, ce mardi 23 février, en rappelant qu'une « charte encadrant l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur site agricole » a été signée par le préfet de l'Indre, Thierry Bon-



Des représentants des organisations agricoles et environnementales s'opposent à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol sur des espaces naturels ou des terres agricoles.

mier, l'association des maires de l'Indre et le président de la Chambre d'agriculture, Robert Chaze, en juillet 2020. Celle-ci mentionne notamment « de limiter la consommation de fonciers agricoles, forestiers et naturels » et exige que « les services de l'État avec l'appui des élus et des partenaires fournissent dans l'année suivant la signature de la charte un recensement des sites

dégradés, pollués ou artificialisés à l'échelle départementale. » Ces organisations réunies ce mardi après-midi devant la centrale photovoltaïque de Levroux - projet initié avant la charte mais qui illustre leurs propos - redoutent que ce type de projets ne se fasse au détriment de terres cultivables.

Le photovoltaïque, elles y sont favorables comme au dévelop-

pe-ment des énergies renouvelables mais elles prônent du « solaire sur les toits, les parkings, les anciennes décharges, les friches industrielles... »

Un moratoire exigé

Elles ont envoyé un courrier au préfet de l'Indre, le 13 janvier, lui demandant de « surseoir à la signature du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Mâron ». Courrier qui n'a toujours pas reçu de réponse mal-

gré une relance à la fin du mois de janvier. Les représentants des différentes organisations s'interrogent sur ce silence. Et exigent désormais « un moratoire sur tous les projets de photovoltaïque au sol sur des espaces naturels tant que l'inventaire complet des sites dégradés du département n'aura pas été réalisé et rendu public ». Hier, Jacques Luchbert, d'Indre Nature, a notamment indiqué : « Aujourd'hui, dans l'Indre, les projets éoliens sont quasiment tous bloqués alors qu'il y a dix ans, tous les maires ou presque souhaitaient leur champ d'éoliennes. On voit donc bien que lorsque l'administration s'en donne la peine, elle peut intervenir. »

Quant aux agriculteurs, ils s'inquiètent de la flambée des prix. « Les promoteurs de projet sont très agressifs, il y a beaucoup d'argent en jeu. On comprend que les municipalités, avec le désengagement de l'État, cherchent des sources de financement mais ça ne doit pas se faire sur le dos des terres cultivables. »

« C'est une solution de facilité qui va à l'encontre de la production alimentaire locale souhaitée par la majorité des citoyens. »

Pierre-Yves Rochongar